

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

Crédit IDA n° : 5733 CI



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

**MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE D'ASSURER LE
CONTROLE ET LE SUIVI TECHNIQUE DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS DU
CEA-CCBAD**

Contrat n°003/CS/CEA-CCBAD/17

Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)

Novembre 2017

PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD)

CONTRAT N° 003/CS/CEA-CCBAD/17

N° DU CONTRAT RESILIE DONNANT DROIT A CE CONTRAT : NEANT

**OBJET : MAITRISE D'OEUVRE EN VUE D'ASSURER LE CONTROLE ET LE
SUIVI TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES
BATIMENTS DU CEA-CCBAD**

TYPE DE CONTRAT : PRESTATION DE SERVICES PASSE PAR : Qualification du consultant (QC)

Titulaire : **INTERNATIONAL D'INGENIERIE EN COTE D'IVOIRE SA (2I-CI SA)**
Siège social Abidjan, quartier Résidentiel de Yopougon (Banco Nord 2^{ème} Tranche), lot 5316, ilot 486
BP 111 Post Entreprises Abidjan, Côte d'Ivoire
Tél : (225) 23 48 53 53 Fax : (225) 23 48 53 54 E-mail : 2i.ci@aviso.ci / coulould@gmail.com

Montant en F CFA (TTC): **45 000 000**

Cautionnement définitif en FCFA : **Néant**

Délai d'exécution de la mission : **11 Mois**

Compte contribuable : N° **9707126 E** Registre de commerce : N° **CI-ABJ-1996-B-202250**

Domiciliation bancaire : **SIB**

Réf Compte : **CI007 01052 836114500100 60**

Imputation Budgétaire : **CEA-CCBAD**

Sources de Financement	Trésor (CI)	Crédit	Emprunts
- Crédit IDA n° 5733 CI		45 000 000 F CFA	
Engagement couvrant les périodes suivantes:	Sur Trésor (CI)	Sur Crédit	Sur Emprunts
Ordonnancement prévu sur CP Année Courante 2017		45 000 000 F CFA	
Ordonnancement prévu sur CP Année Courante 2018			

1. Pièces Constitutives du Contrat

- (1) Le Contrat
- (2) les Conditions générales du Contrat ;
- (3) les Conditions particulières du Contrat ;
- (4) les Annexes

Responsable du Marché : **Projet Centre d'Excellence Africain sur les changements climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture durable (CEA-CCBAD)**

Tél. : (225) 08 45 17 26

Novembre 2017



CONTRAT DE SERVICES DE CONSULTANT

A REMUNERATION FORFAITAIRE

TITRE DU PROJET : CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LA BIODIVERSITÉ ET L'AGRICULTURE DURABLE (CEA-CCBAD)

CREDIT IDA N°. 5733 CI

CONTRAT N°. CS/CEA-CCBAD/17

Entre

LE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LA BIODIVERSITÉ ET L'AGRICULTURE DURABLE (CEA-CCBAD)

et

LE CABINET INTERNATIONAL D'INGENIERIE EN COTE D'IVOIRE SA (2I-CI SA)

En date du : 11/12/ 2017



Contrat

REMUNERATION FORFAITAIRE

Le présent CONTRAT (ci-après désigné le "Contrat") est passé le 11 décembre 2017,

Entre, d'une part,

Le Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD), représenté par Prof. KONE Daouda, Directeur de WASCAL et Coordonnateur du projet CEA-CCBAD, sis au pôle scientifique et d'innovation de l'Université Félix Houphouët-Boigny, à Bingerville Tel : (225) 08 01 77 32 / 47 74 86 05 ; e-mail : daoudakone@gmail.com , (ci-après dénommé le "Client")

Et,

D'autre part,

Le Cabinet INTERNATIONAL D'INGENIERIE EN COTE D'IVOIRE SA (2I-CI SA), ayant son siège social à Abidjan, quartier Résidentiel de Yopougon (Banco Nord 2eme Tranche), lot 5316, ilot 486 Tél : (225) 23 48 53 53 Fax : (225) 23 48 53 54 E-mail : 2i.ci@aviso.ci / coulould@gmail.com représenté par son Président Directeur Général, M. COULIBALY Souleymane (Ci-après appelé le "Consultant").

PREALABLEMENT EXPOSE QUE

ATTENDU QUE

- (a) le Client a demandé au Consultant de fournir certains services de consultant tels que définis dans le présent Contrat (ci-après dénommés les "Services") ;
- (b) le Consultant, ayant démontré au Client qu'il possède les compétences professionnelles requises, ainsi que les ressources humaines et techniques, a accepté de fournir les Services selon les termes et les conditions stipulés dans le présent Contrat ;
- (c) le Client a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (AID), (ci-après dénommée l' "Association") en vue de contribuer au financement du Coût des Services et se propose d'utiliser une partie du crédit pour les paiements autorisés dans le cadre du présent Contrat, étant entendu que (i) les paiements par l'Association ne seront effectués qu'à la demande du Client et sur approbation de l'Association, (ii) que ces paiements seront soumis à tous égards aux termes et conditions de l'Accord de crédit, y compris les suspensions de retraits du compte du crédit pour tout paiement aux personnes et entités, ou pour toute importation, à la connaissance de la Banque, interdite par la décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des



Nations Unies et (iii) aucune Partie autre que le Client ne peut se prévaloir de l'Accord de crédit, ni prétendre détenir une créance sur les fonds du crédit;

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit :

1. Les documents suivants ci-joints sont considérés comme faisant partie intégrante du Contrat :

- (a) Les Conditions Générales du Contrat (y compris l'Annexe 1 "Politiques de la Banque – Corruption et Pratiques frauduleuses) ;
- (b) Les Conditions Particulières du Contrat ;
- (c) Les Annexes :

Annexe A :	Termes de Référence	utilisée
Annexe B :	Personnel clé	utilisée
Annexe C :	Ventilation des prix du Contrat	utilisée
Annexe D :	Formulaire de Garantie d'Avance	non utilisée

En cas de différence entre les documents ci-avant, l'ordre de priorité ci-après prévaudra pour leur interprétation : les Conditions particulières du Contrat ; les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1 ; l'Annexe A ; l'Annexe B ; l'Annexe C ; l'Annexe D. Toute référence au présent Contrat comprendra, lorsque le contexte le permet, la référence à ses Annexes.

2. Les droits et obligations réciproques du Client et du Consultant sont ceux figurant au Contrat ; en particulier :

- (a) le Consultant fournira les Services conformément aux dispositions du Contrat ; et
- (b) le Client effectuera les paiements au Consultant conformément aux dispositions du Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Contrat ont fait signer le présent Contrat en leurs noms respectifs les jours et an ci-dessus :

Signé le 06/12/2017
Le Président Directeur Général de
21-CL sa (Pour le Consultant)



M. COULIBALY Souleymane

Signé le 11/12/17
Le Président de l'Université FHB
(Pour le Client)



Prof. KARAMOKO Abou

Visa du Contrôleur Budgétaire



Table des matières

I.	Conditions Générales du Contrat	7
A.	Dispositions Générales.....	7
1.	Définitions.....	7
	Relations entre les Parties	9
	Droit applicable au Contrat	9
	Langue.....	9
	Titres	9
	Notifications.....	9
	Lieux	9
	Autorité du membre responsable	9
	Représentants habilités.....	9
	Corruption et pratiques frauduleuses	9
B.	Commencement, Exécution, Modification et résiliation du Contrat.....	10
	Entrée en vigueur du Contrat	10
	Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur	10
	Commencement des Services.....	10
	Achèvement du Contrat.....	10
	Contrat formant un tout.....	10
	Avenant	10
	Force Majeure	11
	Suspension	12
	Résiliation	12
C.	Obligations du Consultant.....	14
	Dispositions générales.....	14
	Conflits d'intérêts.....	15
	Obligation de réserve	16
	Responsabilité du Consultant.....	16
	Assurance à la charge du Consultant	17
	Comptabilité, Inspection et Audits.....	17
	Obligations en matière de rapports	17
	Droits de propriété du Client sur les rapports et archives	17
	Equipements, véhicules et fournitures	18
D.	Personnel du Consultant et Sous-traitants.....	18
	Description des Personnels clé.....	18
	Remplacement des Personnels clé	18
	Retrait d'Experts clé supplémentaires.....	19
E.	Obligations du Client	19
	Assistance et exonérations	19
	Accès au site du projet	20
	Modification du Droit applicable concernant les impôts et taxes	20

Services, Installations et propriétés du Client	20
Personnel de contrepartie	20
Obligation de paiements.....	21
F. Paiements versés au Consultant	21
Prix du Contrat	21
Impôts et taxes.....	21
Monnaie de paiement	21
Modalités de facturation et de paiement	21
Intérêt pour retard de paiements.....	22
G. Equité et Bonne foi.....	22
Bonne foi	22
H. Règlement des différends.....	22
Règlement Amiable.....	23
Règlement des différends.....	23
Annexe 1 : Politiques de la Banque – Corruption et pratiques frauduleuses	25
IV. Annexes.....	31
Annexe A – TERMES DE REFERENCE	31

I. Conditions Générale du Contrat

A. DISPOSITIONS GENERALES

1. Définitions

1.1. A moins que le contexte ne le requière différemment, chaque fois qu'ils sont utilisés dans le Contrat, les termes ci-après ont les significations suivantes :

- (a) "Directives applicables" désigne les Directives pour la sélection et l'emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits & dons de l'AID, datées de janvier 2011 ("Directives pour les Consultants").
- (b) "Droit applicable" désigne les lois et autres instruments ayant force de loi dans le pays du Gouvernement ou dans tout autre pays indiqué, le cas échéant, dans les **Conditions particulières du Contrat (CPC)**, au fur et à mesure de leur publication et de leur mise en vigueur.
- (c) "Banque" désigne la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ou l'Association Internationale pour le Développement (AID).
- (d) "Emprunteur" désigne le Gouvernement, une agence gouvernementale ou une autre entité ayant signé l'accord de financement avec la Banque.
- (e) "Client" désigne l'agence d'exécution qui a signé le Contrat de services avec le Consultant sélectionné.
- (f) "Consultant" désigne la personne morale, ou l'entité, professionnel légalement établi, sélectionnée par le Client pour fournir les services en vertu du Contrat.
- (g) "Contrat" désigne l'accord écrit signé entre le Client et le Consultant engageant légalement les deux Parties et qui comprend tous les documents indiqués au paragraphe 1 du Modèle de Contrat (les Conditions Générales (CGC), les Conditions Particulières (CPC), et les Annexes).
- (h) "Jour" signifie jour ouvrable sauf indication contraire.
- (i) "Date d'entrée en vigueur" signifie la date à laquelle le Contrat entre en vigueur et prend effet conformément à la Clause CGC 11.
- (j) "Personnel" désigne collectivement le Personnel clé, ou tout autre personnel du Consultant, du sous-traitant ou des

membres du Groupement affecté par le Consultant pour assurer tout ou partie des services en vertu du Contrat.

- (k) "Monnaie étrangère" désigne toute monnaie autre que la monnaie du pays du Client.
- (l) "CGC" désigne les présentes Conditions Générales du Contrat.
- (m) "Gouvernement" désigne le Gouvernement du pays du Client.
- (n) "Groupement" signifie une association, avec ou sans personnalité légale distincte de celle de ses membres, de plus d'une entité, dans laquelle un membre est habilité à conduire toutes les affaires pour et au nom de chacun et de tous les membres du Groupement, et dans laquelle les membres du Groupement sont conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du Client dans l'exécution du Contrat.
- (o) "Personnel clé" désigne le personnel spécialisé du Consultant dont les compétences, les qualifications, les connaissances et les expériences sont déterminantes pour la réalisation des services prévus au Contrat et dont le Curriculum Vitae (CV) a été pris en compte dans l'évaluation technique de la Proposition du Consultant.
- (p) "Monnaie nationale" désigne la monnaie du pays du Client.
- (q) "Autre personnel" désigne une personne fournie par le Consultant ou son sous-traitant pour assurer tout ou partie des services en vertu du Contrat.
- (r) "Partie" désigne le Client ou le Consultant, selon le cas ; et, "Parties" désigne les deux à la fois.
- (s) "CPC" désigne les Conditions Particulières du Contrat par lesquelles les CGC peuvent être amendées ou complétées mais pas réécrites.
- (t) "Services" désigne le travail à exécuter par le Consultant en vertu du Contrat, tels que décrits en Annexe A jointe.
- (u) "Sous-traitant" désigne toute personne physique et morale avec laquelle le Consultant passe un accord de sous-traitance d'une partie des services, le Consultant demeurant responsable vis-à-vis du Client de l'exécution du Contrat.
- (v) "Tiers" désigne toute personne physique ou morale autre que le Gouvernement, le Client, le Consultant ou les Sous-traitants.

Relations entre les Parties	2.1 Aucune disposition figurant au Contrat ne peut être interprétée comme créant une relation de commettant à préposé, ou établissant un lien de subordination d'employé à employeur entre le Client et le Consultant. Dans le cadre du Contrat, le Consultant est pleinement responsable du Personnel exécutant les Services et de ses Sous-traitants, le cas échéant, et des Services exécutés par ces derniers ou en leur nom.
Droit applicable au Contrat	3.1 Le Contrat, sa signification, son interprétation, et les relations s'établissant entre les Parties seront régies par le Droit applicable.
Langue	4.1 Le Contrat a été rédigé dans la langue indiquée dans les CPC , qui sera la langue faisant foi pour toutes questions relatives à la signification ou à l'interprétation du Contrat.
Titres	5.1 Les titres ne limiteront, ne modifieront, ni n'affecteront en rien la Signification du Contrat.
Notifications	6.1 Toute notification, demande ou approbation faite en vertu du Contrat devra l'être sous forme écrite dans la langue spécifiée dans la Clause CGC 4. Une telle notification, demande ou approbation sera considérée comme ayant été effectuée lorsqu'elle aura été transmise en personne à un représentant autorisé de la Partie à laquelle cette communication est adressée, ou lorsqu'elle aura été envoyée à cette Partie à l'adresse indiquée dans les CPC . 6.2 Une Partie peut changer son adresse aux fins de notification en donnant à l'autre partie notification écrite envoyée à l'adresse indiquée dans les CPC .
Lieux	7.1 Les Services sont exécutés sur les lieux indiqués à l' Annexe A jointe et, lorsque la localisation d'une tâche particulière n'est pas précisée, en des lieux que le Client approuvera, dans le pays de son Gouvernement ou à l'étranger.
Autorité du membre responsable	8.1 Si le Consultant est constitué d'un Groupement de plus d'une entité, les membres autorisent par la présente l'entité indiquée dans les CPC à exercer en leur nom tous les droits, et remplir toutes les obligations envers le Client en vertu du Contrat et à recevoir, notamment, les instructions et les paiements effectués par le Client.
Représentants habilités	9.1 Toute action qui peut ou qui doit être effectuée, et tout document qui peut ou qui doit être établi en vertu du Contrat par le Client ou par le Consultant, pourra l'être par les représentants désignés dans les CPC .
Corruption et pratiques frauduleuses	10.1 La Banque exige le respect de ses politiques concernant la corruption et les pratiques frauduleuses tel qu'édictees dans l' Annexe 1 des CGC.

- a. **Commissions et rétributions** 10.2 Le Client exige du Consultant qu'il déclare toutes les commissions et rétributions qui pourraient être ou qui seront payées à des agents ou à toute autre partie en rapport avec le processus de sélection ou de l'exécution du Contrat. L'information donnée doit comprendre au moins le nom et l'adresse de l'agent ou de l'autre partie, le montant et la monnaie, et l'objet de la commission, prime ou rétribution. Si le Consultant manque à l'obligation de fournir les renseignements ainsi exigés sur les commissions et rétributions, le Client a le droit de résilier le Contrat et la Banque a le droit d'appliquer les sanctions prévues.

B. COMMENCEMENT, EXECUTION, MODIFICATION ET RESILIATION DU CONTRAT

- Entrée en vigueur du Contrat** 11.1 Le Contrat entrera en vigueur à la date ("Date d'entrée en vigueur") de la notification faite par le Client au Consultant de commencer à fournir les Services. Cette notification confirmera que les conditions d'entrée en vigueur du Contrat, le cas échéant, énumérées dans les **CPC** ont été remplies.
- Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur** 12.1 Si le Contrat n'est pas entré en vigueur dans les délais indiqués dans les **CPC** à partir de la date du Contrat signé par les Parties, chacune des Parties peut, par préavis notifié par écrit de vingt-deux (22) jours au moins adressée à l'autre Partie, déclarer le Contrat nul et non avenué, auquel cas aucune Partie ne pourra élever de réclamation du fait du Contrat envers l'autre Partie.
- Commencement des Services** 13.1 Le Consultant confirmera la disponibilité des Personnels clé et commencera l'exécution des Services dans le délai suivant la Date d'entrée en vigueur indiquée dans les **CPC**.
- Achèvement du Contrat** 14.1 A moins qu'il n'ait été résilié auparavant conformément à la Clause CGC 19 ci-après, le Contrat prendra fin dans le délai suivant la Date d'entrée en vigueur indiquée dans les **CPC**.
- Contrat formant un tout** 15.1 Le Contrat contient toutes les clauses, stipulations et dispositions convenues entre les Parties. Aucun agent ou représentant des Parties n'a le pouvoir de lier les Parties par une déclaration, promesse, engagement ou accord qui ne soit contenue dans le Contrat.
- Avenant** 16.1 Aucun avenant aux termes et conditions du Contrat, y compris toute modification ou variation du volume des services, ne peut se faire que par accord écrit entre les Parties. Toutefois, chaque Partie prendra en considération toutes les propositions de modification ou de variation faites par l'autre Partie.
- 16.1. Dans tous les cas de modifications ou variations substantielles, le consentement préalable et écrit de la Banque est

requis.

Force Majeure

a. Définition

17.1 Aux fins du Contrat, "Force majeure" signifie tout événement hors du contrôle d'une Partie, qui n'est pas prévisible, qui est inévitable et qui rend impossible l'exécution par une Partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être considérée comme étant impossible dans de telles circonstances; et sous réserves de ces exigences, comprennent, mais ne sont pas limités à : guerres, émeutes, troubles civils, tremblements de terre, incendies, explosions, tempêtes, inondations ou autres catastrophes naturelles, grèves, occupations ou autres actions revendicatives ou toute autre action confiscatoire des agences du Gouvernement.

17.2 Ne constituent pas des cas de Force majeure : (i) les événements résultant d'une négligence ou d'une action délibérée d'une des Parties ou d'un de ses Sous-traitants, agents ou employés, (ii) les événements qu'une Partie agissant avec diligence aurait été susceptible de prendre en considération au moment de la conclusion du Contrat et d'éviter ou de surmonter dans l'exécution de ses obligations contractuelles.

17.3 L'insuffisance de fonds et le défaut de paiement ne constituent pas des cas de Force majeure.

b. Non rupture de Contrat

17.4 Le manquement d'une Partie à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture de Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, dans la mesure où la Partie placée dans une telle situation a pris toutes précautions, et mesures raisonnables, pour lui permettre de remplir les termes et conditions du Contrat.

c. Dispositions à prendre

17.5 Une Partie faisant face à un cas de Force majeure doit continuer de s'acquitter, dans toute la mesure du possible, de ses obligations en vertu de ce Contrat et doit prendre toutes les dispositions raisonnables pour minimiser les conséquences de tout cas de Force majeure.

17.6 Une Partie affectée par un cas de Force majeure doit en avertir l'autre Partie dans les plus brefs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze (14) jours après l'apparition de l'événement ; apporter la preuve de l'existence et de la cause de cet événement ; et de la même façon notifier dans les plus brefs délais le retour à des conditions normales.

17.7 Tout délai accordé à une Partie pour l'exécution de ses

obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de Force.

17.8 Pendant la période où il est dans l'incapacité d'exécuter les Services à la suite d'un cas de Force majeure, le Consultant, sur instructions du Client, doit :

- (a) cesser ses activités et démobiliser, auquel cas il sera remboursé des coûts raisonnables et nécessaires encourus et de ceux afférents à la reprise des Services si le Client le lui demande, où
- (b) continuer l'exécution des Services autant que faire se peut, auquel cas, le Consultant continuera d'être rémunéré conformément aux termes du Contrat ; il sera également remboursé dans une limite raisonnable pour les frais additionnels nécessaires qu'il aurait encourus.

17.9 En cas de désaccord entre les Parties quant à l'existence ou à la gravité d'un cas de Force majeure, le différend sera tranché conformément aux Clauses CGC 44 et 45.

Suspension

18.1. Le Client a le droit de suspendre les paiements au Consultant en lui envoyant une lettre de notification de suspension si le consultant manque de s'acquitter de ses obligations contractuelles, y compris la fourniture des Services ; cette lettre de notification de suspension (i) précisera la nature du manquement et (ii) demandera au Consultant de rechercher à y remédier dans un délai ne dépassant pas 30 jours après la réception de la notification de suspension par le Consultant.

Résiliation

19. 1 Le Contrat peut être résilié par chaque Partie selon les dispositions ci-après :

a. Par le Client

19.1.1 Le Client a le droit de résilier le Contrat à la suite de l'un quelconque des événements indiqués aux paragraphes (a) à (f) de la présente Clause. En pareil cas, le Client remettra un préavis par notification écrite d'au moins trente (30) jours calendaires au Consultant pour les cas visés sous (a) à (d), de soixante (60) jours calendaires pour le cas visé sous (e) et de cinq (5) jours calendaires pour le cas de l'événement visé sous (f) :

- (a) si le Consultant ne remédie pas à un manquement à ses obligations contractuelles, comme spécifié dans la notification de suspension suivant la Clause CGC 18 ;
- (b) si le Consultant (ou, si le Consultant est constitué par

plusieurs entités juridiques, l'un de ses Membres) devient insolvable ou fait faillite ou entre en règlement judiciaire, en liquidation ou redressement judiciaire, que ce soit volontairement ou non ;

- (c) si le Consultant ne se conforme pas à la décision finale prise à la suite d'une procédure d'arbitrage engagée conformément aux dispositions de la Clause CGC 45.1;
- (d) si, suite à un cas de Force majeure, le Consultant est placé dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Services pendant une période supérieure à soixante (60) jours calendaires ;
- (e) si le Client, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le Contrat ;
- (f) Si le Consultant manque à son obligation de confirmer la disponibilité des Personnels clé comme exigé à la Clause CGC 13.

19.1.2 En outre, si le Client s'aperçoit que le Consultant s'est livré à des manœuvres de corruption, frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives, lors de la soumission ou de l'exécution du Contrat, le Client a le droit de résilier le Contrat, après notification écrite de quatorze (14) jours calendaires au Consultant.

b. Par le Consultant

19.1.3 Le Consultant a le droit de résilier le Contrat, par notification écrite effectuée dans un délai qui ne saurait être inférieur à trente (30) jours calendaires, suivant l'un des cas décrits aux paragraphes (a) à (d) ci-après.

- (a) si le Client ne règle pas, dans les quarante-cinq (45) jours suivant réception de la notification écrite du Consultant d'un retard de paiement, les sommes qui sont dues au Consultant, conformément aux dispositions du Contrat, et non sujettes à contestation conformément aux dispositions de la Clause CGC 45.1.
- (b) si, à la suite d'un cas de Force majeure, le Consultant se trouve dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Services pendant une période d'au moins soixante (60) jours calendaires.
- (c) si le Client ne se conforme pas à la décision finale prise suite à une procédure d'arbitrage rendue conformément aux dispositions de la Clause CGC 45.1.

- (d) si le Client a manqué à ses obligations contractuelles et n'y a pas remédié dans un délai de quarante-cinq (45) jours (ou tout délai additionnel que le Consultant aurait accepté par écrit) après réception de la notification faite par le Consultant de ce manquement.

c. Cessation des Droits et Obligations

19.1.4 Tous droits et obligations contractuelles des Parties cesseront, à la résiliation du Contrat conformément aux dispositions des Clauses CGC 12 ou CGC 19, ou à l'achèvement du Contrat conformément aux dispositions de la Clause CGC 14, à l'exception (i) des droits et obligations qui pourraient demeurer à la date de résiliation ou d'achèvement du Contrat, (ii) de l'obligation de réserve définie dans la Clause CGC 22 ci-après, (iii) de l'obligation qu'a le Consultant d'autoriser l'inspection, la copie et la vérification de leurs comptes et écritures, conformément à la Clause CGC 25 ci-après, et (iv) des droits qu'une Partie pourrait conserver conformément aux dispositions du Droit applicable.

d. Cessation des Services

19.1.5 Sur résiliation du Contrat par notification de l'une des Parties à l'autre conformément aux dispositions des Clauses CGC 19a ou CGC 19b ci-dessus, le Consultant devra, dès l'envoi ou la réception de cette notification, prendre les mesures permettant de conclure au mieux les Services et tenter de restreindre dans toute la mesure du possible les dépenses correspondantes. En ce qui concerne les documents préparés par le Consultant, et les équipements et autres contributions du Client, le Consultant procédera comme indiqué aux Clauses CGC 27 ou CGC 28 ci-après.

e. Paiement à la suite de la Résiliation

19.1.6 Suite à la résiliation du Contrat, le Client réglera au Consultant les sommes suivantes :

- (a) la rémunération au titre des Services qui auront été effectués de manière satisfaisante avant la date de la résiliation ;
- (b) dans le cas de résiliation selon les paragraphes (d) et (e) de la Clause 19.1.1 ci-dessus, le remboursement dans une limite raisonnable des dépenses résultant de la conclusion rapide et en bon ordre du Contrat, y compris les dépenses de rapatriement des Personnels du Consultant.

C. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Dispositions générales

a. Normes

20.1 Le Consultant exécutera les Services et remplira ses

d'exécution

obligations de façon diligente, efficace et économique conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées ; pratiquera une saine gestion ; utilisera des techniques de pointe appropriées et des équipements, machines, matériels et procédés sûrs et efficaces. Dans le cadre de l'exécution du Contrat ou des Services, le Consultant se comportera toujours en conseiller loyal du Client, et défendra en toute circonstance les intérêts légitimes du Client dans ses rapports avec les Tiers.

20.2 Le Consultant emploiera et fournira des Personnels qualifiés et expérimentés et des sous-traitants tels que requis pour effectuer les prestations.

20.3 Le Consultant peut sous-traiter une partie des Services dans la limite et avec les Personnels clé et sous-traitants qui auront été approuvés au préalable par le Client. Nonobstant cette approbation, le Consultant conservera la pleine responsabilité des Services.

b. Droit applicable aux Services

20.4 Le Consultant exécutera les Services conformément au Contrat et au Droit applicable et prendra toute mesure possible pour que tous son Personnel et ses Sous-Traitants respectent le Droit applicable.

20.5 Durant l'exécution du Contrat, le Consultant respectera les interdictions d'importation de biens et services dans le pays du Client, lorsque ;

- (a) la législation ou la réglementation publique du pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec un pays, où
- (b) en application d'une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit tout paiement à des personnes physiques ou morales d'un pays.

20.6 Le Client fera connaître par écrit au Consultant les coutumes locales qu'il devra respecter et, après une telle notification, le Consultant devra respecter ces coutumes.

Conflits d'intérêts

21.1 Le Consultant protégera avant tout les intérêts du Client sans prendre en compte l'éventualité d'une mission future et évitera strictement tout conflit d'intérêts avec d'autres missions ou avec les intérêts de sa propre société.

a. Consultant ne devant pas bénéficier de

21.1.1 Le paiement du Consultant, qui sera versée conformément aux dispositions des Clauses CGC F (Clauses CGC 38 à 42), constituera la seule rémunération versée au titre du

**commissions,
rabais, etc.**

Contrat et, sous réserve des dispositions de la Clause CGC 21.1.3 ci-après, le Consultant n'acceptera pour lui-même aucune commission à caractère commercial, rabais ou autre paiement de ce type lié aux activités conduites dans le cadre du Contrat ou dans l'exécution de ses obligations contractuelles, et le Consultant s'efforcera à ce que les sous-traitants, ainsi que leur personnels et leurs agents, ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire de cette nature.

21.1.2 Si le Consultant, dans le cadre de l'exécution de ses Services, est chargé de conseiller le Client en matière d'acquisition de biens, travaux ou services, le Consultant se conformera aux Directives sur la passation des marchés de la Banque et exercera en toutes circonstances ses responsabilités de façon à protéger au mieux les intérêts du Client. Tout rabais ou commission obtenu par le Consultant dans l'exercice de ses responsabilités en matière de passation des marchés sera crédité au Client.

**b. Non-
participation
du Consultant
et de ses
associés à
certaines
activités**

21.1.3 Le Consultant, ainsi que ses affiliés ou Sous-Traitants et leurs affiliés, s'interdisent, pendant la durée du Contrat et à son issue, de fournir des biens, travaux ou services (autres que services de consultants) destinés à tout projet découlant des Services fournis pour la préparation ou la mise en œuvre du projet, sauf mention contraire dans les **CPC**.

**c. Interdiction
d'activités
incompatibles**

21.1.4 Le Consultant, et sous sa responsabilité ses Sous-Traitants et leur personnel, ne devront pas s'engager, soit directement ou indirectement, dans des activités commerciales ou professionnelles qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur ont été confiées en vertu du Contrat.

**d. Obligation de
signaler tout
risque
potentiel de
conflit
d'intérêt**

21.1.5 Le Consultant, et sous sa responsabilité ses Sous-Traitants et leur personnel ont l'obligation de signaler au Client toute situation réelle ou potentielle de conflit d'intérêt qui pourrait avoir un impact sur leur capacité à servir au mieux les intérêts du Client, ou qui pourrait être perçue comme telle. Tout manquement à signaler une telle situation peut conduire à la disqualification du Consultant ou à la résiliation du Contrat.

Obligation de réserve

22.1 Le Consultant et sous sa responsabilité son personnel, s'engagent à ne divulguer à aucune personne ou entité des informations confidentielles relatives aux Services ou les recommandations formulées lors de l'exécution des Services ou qui en découleraient, sans autorisation préalable écrite du Client.

**Responsabilité du
Consultant**

23.1 Sous réserve des dispositions supplémentaires figurant, le cas échéant dans les **CPC**, les responsabilités du Consultant en vertu du

Contrat sont régies par le Droit applicable.

**Assurance à la charge
du Consultant**

24.1 Le Consultant (i) souscrira et maintiendra, et fera en sorte que ses Sous-traitants souscrivent et maintiennent à ses frais (ou aux frais des Sous-traitants, le cas échéant), mais conformément aux termes et conditions approuvés par le Client, une assurance couvrant les risques et pour les montants indiqués dans les **CPC**, et (ii) à la demande du Client, lui fournira la preuve que cette assurance a bien été souscrite et maintenue et que les primes ont bien été réglées. Le Consultant s'assurera que cette assurance est en place avant de commencer les Services, comme indiqué dans la Clause CGC 13.

**Comptabilité, Ins-
pection et Audits**

25.1 Le Consultant tiendra à jour et de façon systématique la comptabilité et la documentation relative aux Services, selon des principes de comptabilité généralement reconnus, et sous une forme suffisamment détaillée pour permettre d'identifier clairement toutes les dépenses et coûts, et la base sur laquelle ils ont été calculés ; il veillera à ce que ses sous-traitants agissent de la même manière.

25.2. Le Consultant (et sous sa responsabilité tout Sous-Traitant), autorisera l'inspection périodique par la Banque ou par ses représentants du site du projet et l'examen de la comptabilité et de la documentation relative aux Services et à la présentation de la Proposition relative audits Services, et accordera la possibilité aux auditeurs désignés par la Banque de vérifier ladite comptabilité et lesdits documents, si la Banque en fait la demande. L'attention du Consultant est attirée sur la Clause 10 ci-avant qui stipule, entre autres, que le fait d'entraver l'exercice par la Banque de son droit d'examen et de vérification tel que prévu par la présente clause constitue une pratique interdite pouvant conduire à la résiliation du Contrat (ainsi qu'à la l'exclusion dans le cadre du régime en vigueur concernant les sanctions de la Banque).

**Obligations en matière
de rapports**

26.1 Le Consultant fournira au Client les rapports et documents indiqués dans l'**Annexe A** ci-jointe, dans la forme, les délais et selon les quantités indiquées dans cette Annexe.

**Droits de propriété du
Client sur les
rapports et
archives**

27.1 Sauf disposition contraire dans les **CPC**, tous les rapports et renseignements se rapportant aux Services, cartes, plans, dessins, spécifications, bases de données, autres documents et logiciels, et tous matériaux collectés ou préparés par le Consultant pour le compte du Client en vertu du Contrat auront un caractère confidentiel et deviendront et demeureront la propriété du Client. Le Consultant remettra tous ces documents au Client avant la résiliation ou l'achèvement du Contrat, avec l'inventaire détaillé correspondant. Le Consultant pourra conserver un exemplaire de ces documents, données et/ou logiciels, mais ne les utilisera pas pour des motifs sans relation avec le Contrat sans avoir obtenu l'accord écrit préalable du

Client.

27.2 Si le Consultant doit passer un accord de brevet avec des tiers pour la conception de ces plans, dessins, spécifications, conception, bases de données, autres documents et logiciels, le Consultant devra obtenir l'approbation écrite préalable du Client pour ces accords et le Client aura le droit, à sa discrétion, de demander à recouvrer le coût des dépenses relatives au développement des programmes concernés. Toutes autres restrictions pouvant concerner l'utilisation de ces documents et logiciels à une date ultérieure seront, le cas échéant, indiquées dans les **CPC**.

**Equipements,
véhicules et
fournitures**

28.1 Les équipements, véhicules et fournitures mis à la disposition du Consultant par le Client ou achetés en tout ou en partie grâce à des fonds fournis par le Client, seront propriété du Client et seront marqués en conséquence. Après résiliation du contrat ou à son achèvement, le Consultant remettra au Client un inventaire de ces équipements, véhicules et fournitures et les traitera conformément aux instructions du Client. Le Consultant, sous réserve d'instructions écrites contraires du Client, prendra une assurance pour les équipements, véhicules et fournitures qui demeurera en place tant que ces biens resteront en sa possession, aux frais du Client et pour un montant égal à leur valeur de remplacement.

28.2 Les équipements et fournitures apportés par le Consultant ou son Personnel dans le pays du Gouvernement et utilisés soit aux fins de la mission ou aux fins d'usage personnel resteront propriété du Consultant ou de son Personnel, selon le cas.

D. PERSONNEL DU CONSULTANT ET SOUS-TRAITANTS

**Description des
Personnels clé**

29.1 Les titres, la description des tâches, les qualifications minimales et les estimations de la durée d'engagement nécessaire à l'exécution des Services pour chacun des Personnels clé du Consultant sont décrits dans l'**Annexe B**.

**Remplacement des
Personnels clé**

30.1 Sauf dans le cas où le Client donne son accord par écrit, aucun changement ne sera apporté au Personnel-clé.

30.2 Nonobstant ce qui précède, le remplacement de Personnel clé pendant l'exécution du Contrat ne pourra être envisagé qu'après demande écrite formulée par le Consultant et pour des raisons indépendantes de la volonté du Consultant, notamment sans y être limitées, le décès ou l'incapacité médicale. Dans ce cas, le Consultant devra fournir obligatoirement comme remplaçant une personne de qualification et d'expérience équivalentes ou supérieures, et au même taux de rémunération.

**Retrait d'Experts clé
supplémentaires**

31.1 Si le Client découvre qu'un des membres du Personnel ou sous-traitant s'est rendu coupable d'un manquement sérieux ou est poursuivi pour crime ou délit, ou si le Client établit qu'un des membres du Personnel ou sous-traitant s'est livré à la corruption ou à des pratiques frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives lors de l'exécution des Services, le Consultant doit pourvoir à son remplacement, sur demande écrite du Client.

31.2 Si le Client estime qu'un des membres du Personnel clé, autre personnel ou sous-traitant n'a pas la compétence nécessaire ou se révèle incapable de remplir ses fonctions, le Client a le droit de demander son remplacement, en spécifiant les motifs.

31.3 Tout remplacement d'un personnel ou d'un sous-traitant doit être effectué par un remplaçant dont les qualifications et l'expérience sont supérieures à celles du personnel remplacé et acceptables par le Client.

31.4 Le Consultant devra prendre en charge tous les frais encourus lors du remplacement et/ou retrait de personnel.

E. OBLIGATIONS DU CLIENT

**Assistance et
exonérations**

32.1 Sauf indication contraire dans les **CPC**, le Client fera son possible pour :

- (a) assister le Consultant dans l'obtention des permis de travail et autres documents qui lui sont nécessaires dans le cadre de l'exécution des Services.
- (b) assister le Consultant pour obtenir rapidement, pour son Personnel et, le cas échéant, leurs familles, les visas d'entrée et de sortie nécessaires, les permis de résidence, n et tous autres documents requis pour leur séjour dans le pays du Client pendant l'exécution des Services.
- (c) faciliter le dédouanement des biens nécessaires à l'exécution des Services et des effets personnels appartenant aux Personnels et à leurs familles.
- (c) donner aux agents et représentants officiels du Gouvernement les instructions et les informations nécessaires à l'exécution rapide et efficace des Services.
- (d) assister le Consultant, ses Sous-Traitants et leur personnel à obtenir une exonération de toute obligation d'enregistrement, ou toute autorisation d'exercer leur profession en société ou à titre individuel dans le pays du Client, conformément aux

dispositions du Droit applicable.

- (e) assister le Consultant, ses Sous-Traitants et leur Personnel, conformément aux dispositions du Droit applicable, à obtenir les autorisations d'importer dans le pays du Client des montants en monnaie étrangères raisonnables au titre de l'exécution des Services et des besoins du Personnel, et de réexporter les montants en monnaie étrangères qui ont été versés au Personnel au titre de l'exécution des Services.
- (f) accorder au Consultant toute autre assistance indiquée dans les **CPC**, le cas échéant.

Accès au site du projet

33.1 Le Client garantit au Consultant l'accès libre, gratuit et sans entrave aux sites dont l'accès est nécessaire pour l'exécution des Services. Le Client sera responsable pour tout dommage aux biens, meubles et immeubles qui peuvent en résulter, et exonérera le Consultant et son Personnel de la responsabilité de tels dommages, à moins qu'ils ne résultent d'un manquement ou de la négligence du Consultant, Sous-Traitants ou leur Personnel.

Modification du Droit applicable concernant les impôts et taxes

34.1 Si, après la date de signature du Contrat, le Droit applicable aux impôts et taxes dans le pays du Client est modifié, et qu'il en résulte une augmentation ou une diminution des coûts à la charge du Consultant au titre de l'exécution des Services, la rémunération et les dépenses remboursables payables au Consultant en vertu du Contrat, augmenteront ou diminueront en conséquence par accord entre les Parties, et les ajustements correspondants seront portés au montant du Contrat figurant à la Clause CGC 38.1.

Services, Installations et propriétés du Client

35.1 Le Client mettra gratuitement à la disposition du Consultant et du Personnel, aux fins de l'exécution des Services, les services, installations et propriétés indiqués à l'**Annexe A** aux dates et selon les modalités figurant à cette Annexe.

Personnel de contrepartie

36.1 Le Client mettra gratuitement à la disposition du Consultant, le Personnel de contrepartie et d'appui qu'il aura lui-même sélectionné, aidé des conseils du Consultant, si cela est spécifié dans l'Annexe A.

36.2 Le personnel de contrepartie cadre et d'appui, à l'exclusion du personnel de liaison du Client, travaillera sous la direction exclusive du Consultant. Si un membre du personnel de contrepartie n'exécute pas de façon satisfaisante les tâches qui lui sont confiées par le Consultant dans le cadre du poste auquel il a été affecté, le Consultant pourra demander qu'il soit remplacé ; à moins d'un motif sérieux, le Client ne pourra pas refuser de donner suite à la requête du Consultant.

Obligation de paiements

37.1 Le Client effectuera les paiements au Consultant au titre des livrables spécifiés à l'**Annexe A** et de la manière prévue dans la Clause CGC F ci-dessous.

F. PAIEMENTS VERSES AU CONSULTANT

Prix du Contrat

38.1 Le montant du Contrat est fixe et est déterminé dans les **CPC**. La ventilation du montant total du Contrat est donnée dans l'**Annexe C**.

38.2 Aucune modification au montant total du Contrat mentionné à la Clause 38.1 ne peut être effectuée sans l'accord des deux Parties aux fins de réviser l'étendue des Services selon la Clause 16 des CGC, et d'amender par écrit les Termes de Référence dans l'**Annexe**.

Impôts et taxes

39.1 Sauf indication contraire dans les **CPC**, le Consultant, les Sous-Traitants et le Personnel paieront les impôts, droits, taxes et autres charges imposés en vertu du Contrat.

39.2 A titre d'exception à ce qui précède, et comme indiqué aux **CPC**, les impôts indirects identifiables (identifiés comme tels lors des négociations du Contrat) seront remboursés au Consultant ou seront payés par le Client au nom du Consultant.

Monnaie de paiement

40.1 Les paiements au titre du Contrat seront effectués dans la (les) monnaie(s) du Contrat.

Modalités de facturation et de paiement

41.1 Le montant total des paiements au titre du Contrat ne doit pas dépasser le montant du Contrat donné dans la Clause CGC 38.1.

41.2 Les paiements dans le cadre du Contrat seront des montants forfaitaires au titre des livrables identifiés dans l'**Annexe A**. Les paiements seront versés au compte du Consultant sur la base du calendrier présenté dans les **CPC**.

41.2.1 Avance : Dans les délais prévus après la date d'entrée en vigueur, le Client versera au Consultant une avance du montant indiqué dans les **CPC**. Sauf mention contraire dans les **CPC**, l'avance sera payée après constitution par le Consultant d'une garantie bancaire émise en faveur du Client auprès d'une banque qui lui est acceptable, pour un montant (ou des montants) en la (ou les) monnaie(s) précisée(s) dans les **CPC** ; cette garantie devra (i) rester valide jusqu'à ce que l'avance ait été entièrement remboursée, et (ii) se présenter sous la forme définie dans l'**Annexe D** ou sous toute autre forme que le Client aura approuvée par écrit. L'avance sera récupérée par le Client en montants égaux correspondant aux paiements forfaitaires progressifs spécifiés dans les **CPC** jusqu'à ce que

l'avance ait été totalement remboursée

41.2.2 Paiements forfaitaires progressifs : Le Client versera au Consultant dans le délai de soixante (60) jours à compter de la réception par le Client du (des) livrable(s) et de la facture pour le montant forfaitaire correspondant. Le paiement ne sera pas effectué si le Client n'approuve pas le(s) livrable(s) présenté(s) comme satisfaisant(s), auquel cas le Client fera part de ses remarques au Consultant dans le même délai de soixante (60) jours. Le Consultant apportera rapidement les corrections nécessaires, puis la procédure ci-avant sera réitérée.

41.2.3 Paiement final : le paiement final effectué au titre de la présente Clause ne pourra être versé qu'après remise par le Consultant du rapport final et son approbation par le Client comme étant satisfaisant. Les Services seront alors considérés achevés et acceptés par le Client. Le dernier montant forfaitaire sera réputé avoir été approuvé pour paiement par le Client dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant réception par le Client à moins que celui-ci dans ce même délai de (90) jours calendaires ne notifie par écrit au Consultant les insuffisances et les inexactitudes qu'il aurait relevées dans l'exécution des Services ou dans le Rapport final. Le Consultant apportera immédiatement les changements et les corrections nécessaires et la même procédure sera réitérée.

41.2.4 Tous les paiements effectués au titre du Contrat seront versés aux comptes du Consultant qui sont spécifiés dans les **CPC**.

41.2.5 A l'exception du paiement final visé au 41.2.3 ci-dessus, les paiements ne constituent pas preuve d'acceptation des Services et ne libèrent pas le Consultant de ses obligations au titre du Contrat.

Intérêt pour retard de paiements

42.1 Si le Client ne règle pas dans les quinze (15) jours suivant la date à laquelle le paiement est dû en vertu de la Clause 41.2.2, les sommes qui sont dues au Consultant, des intérêts seront versés au Consultant pour chaque jour de retard au taux annuel indiqué dans les **CPC**.

G. EQUITE ET BONNE FOI

Bonne foi

43.1 Les Parties s'engagent à agir de bonne foi vis-à-vis de leurs droits contractuels réciproques et à prendre toute mesure possible pour assurer la réalisation des objectifs du Contrat.

H. REGLEMENT DES DIFFERENDS

Règlement Amiable

44.1 Les Parties chercheront à résoudre tout différend à l'amiable par consultation mutuelle.

44.2 Dans le cas où une des Parties fait objection à une action ou défaut d'action de l'autre Partie, la première peut notifier par écrit à la seconde les motifs du différend, en fournissant tous détails nécessaires. La Partie qui se voit ainsi notifier le différend examinera celui-ci et répondra par écrit dans les quatorze (14) jours à date de la réception de la notification. Si elle ne répond pas dans les quatorze (14) jours, ou si le différend ne peut être résolu dans les quatorze (14) jours suivant la réponse, la Clause CGC 45.1 s'appliquera.

Règlement des différends

45.1 Tout différend qui pourrait s'élever entre les Parties en raison des ou lié aux dispositions contractuelles et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis par l'une ou l'autre Partie à un règlement conformément aux dispositions spécifiées dans les **CPC**.

II. Conditions Générales

Annexe 1 : Politiques de la Banque – Corruption et pratiques frauduleuses

(Le texte de cette Annexe 1 ne doit pas être modifié)

Directives pour la sélection et l'emploi de Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID, datées de janvier 2011 et révisée en juillet 2014 :

“Fraude et Corruption”

1.23 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts), aux consultants et leurs agents (qu'ils soient déclarés ou non), aux sous-traitants, aux prestataires de services, ainsi qu'aux personnels de ces entités, d'observer les règles d'éthique professionnelle les plus strictes, lors de la passation et de l'exécution des marchés financés par la Banque [Note : Dans ce contexte, toute action entreprise par un consultant ou un de son personnel, ou ses agents, ou ses sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, et/ou leurs employés, pour influencer le processus de sélection ou l'exécution du contrat pour un avantage indu, est inacceptable]. En vertu de ce principe, la Banque :

- (a) Aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
- (i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité¹;
 - (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation²;
 - (iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités³;

¹ Aux fins de cet alinéa, le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public ou une autorité publique agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public. Dans ce contexte, ce terme inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent.

² Aux fins de cet alinéa, le terme « personne ou entité » désigne tout participant ou agent public ; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou d'exécution ; et « agit ou s'abstient d'agir » fait référence à tout acte ou omission visant à influencer l'attribution ou l'exécution du contrat.

³ Aux fins de cet alinéa, le terme « personne ou entité » fait référence à tout participant à la procédure de passation (y compris les agents publics) qui entreprend par lui-même ou par l'intermédiaire d'une autre personne ou d'une autre entité qui ne participe pas au processus de sélection ou d'attribution, de simuler une procédure concurrentielle ou d'établir le montant des offres à un niveau artificiel ou non compétitif, ou qui entretient une relation de connivence avec les autres participants ou tout autre manquement.

- (iv) se livre à des «manœuvres coercitives» quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions⁴ ;
- (v) Se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (aa) Quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusoires, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinés à entraver son enquête ; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête ; où
 - (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen ;
- (b) Rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le consultant auquel il est recommandé d'attribuer le marché, ou tout membre de son personnel, de ses représentants ou de ses fournisseurs, de ses prestataires de services, ou de ses sous-traitants, et/ou de leurs employés, est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;
- (c) déclarera la passation du marché non conforme et annulera la fraction du prêt allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire des produits du prêt s'est livré à la corruption, à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation ou l'exécution du marché en question sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'information de la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques ;
- (d) sanctionnera à tout moment une entreprise ou un individu, en application des procédures de sanctions de la Banque⁵, y compris en déclarant publiquement cette entreprise ou cet individu exclu indéfiniment ou pour une période déterminée : i) de toute attribution de marché financé par la Banque : et ii) de la possibilité d'être retenu comme sous-traitant, consultant, fournisseur, ou prestataire de service⁶ au profit d'une entreprise par ailleurs susceptible de se voir attribuer un contrat financé par la Banque.

⁴ Aux fins de cet alinéa, le terme « personne » fait référence à tout participant lors d'une procédure d'attribution ou lors de l'exécution d'un contrat.

⁵ Une entreprise ou un individu peut être exclu de l'attribution de marchés financés par la Banque à la suite : i) de l'achèvement des procédures de sanctions de la Banque, y compris entre autres, de l'exclusion croisée convenue avec les autres Institutions Financières Internationales dont les Banques Multilatérales de Développement et de l'application des procédures de sanctions pour fraude et corruption relatives à la passation des marchés du Groupe de la Banque Mondiale ; et ii) d'une suspension temporaire ou d'une suspension temporaire rapide liée à des procédures de sanctions en cours. Voir la note de bas de page 14 et le paragraphe 8 de l'Annexe 1 des présentes Directives.

⁶ Un sous-traitant, fournisseur ou prestataire de services retenu est celui qui a été soit : i) inclus par le soumissionnaire dans sa proposition en raison de l'expérience particulière et essentielle et du savoir-faire qui ont été pris en compte dans l'évaluation technique de la proposition du consultant ; ou ii) désigné par l'Emprunteur.

III. Conditions particulières du Contrat

Numéro de la Clause CG	Modifications et compléments aux Clauses des Conditions Générales du Contrat
1.1(b) et 3.1	Le Contrat sera interprété conformément au Droit de la République de Côte d'Ivoire
4.1	La langue est le français
6.1 and 6.2	Les adresses sont : Pour le Client : Centre d'Excellence Africain sur les changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD), sis à Bingerville – Pôle scientifique et d'innovation de l'Université Félix Houphouët-Boigny A l'attention de : <u>Prof. KONE Daouda,</u> Coordonnateur du projet CEA-CCBAD Télécopie : (225) 08 45 17 26/47 74 86 05 Courriel (e-mail) : tehiaarmand@yahoo.fr Pour le Consultant : 2I-CI Sa A l'attention de : <u>M. COULIBALY Souleymane</u> Le Président Directeur Général de 2I-CI Sa Télécopie : (225) 23 48 53 53 Courriel (e-mail) : coulould@gmail.com / 2i.ci@aviso.ci
8.1	N/A
9.1	Les représentants habilités sont : Pour le Client : <u>Prof. KONE Daouda</u> Coordonnateur du CEA-CCBAD Pour le Consultant : <u>M. COULIBALY Souleymane</u> Président Directeur Général de 2I-CI Sa
11.1	Les conditions de mise en vigueur sont les suivantes : <i>Approbation du Contrat par le client</i>
12.1	Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur : Le délai est d'un (01) mois
13.1	Démarrage des prestations : Le nombre de jours sera quinze (15) jours maximum La confirmation de la disponibilité des Personnels clé pour démarrer la

	mission sera donnée par écrit au Client sous forme de déclaration écrite signée par chaque Personnel clé.
14.1	Achèvement du Contrat : La période considérée sera dix (10) mois.
21 b.	Le Client se réserve le droit de déterminer au cas par cas si le Consultant doit être disqualifié pour la fourniture de biens, travaux ou de services autres que les services de consultant en raison d'un conflit de la nature décrite dans la Clause CGC 21.1.3 Oui <u> X </u> Non <u> </u>.
23.1	Aucune disposition additionnelle.
24.1	Le consultant (et sous-traitant(s) éventuel(s)) prendra toutes les dispositions pour la couverture d'assurance contre les risques liés à l'exécution de ce Contrat. Au besoin le Client pourra par écrit s'assurer de la souscription des assurances ci-dessous : (a) Assurance de responsabilité professionnelle, avec une couverture minimum d'une fois le montant du contrat (b) Assurance automobile au tiers pour les véhicules utilisés dans le pays du Client par le Consultant ou son Personnel ou Sous-traitants, pour une couverture minimum conformément au Droit applicable dans le pays du Client (c) Assurance au tiers, pour une couverture minimum conformément au Droit applicable dans le pays du Client (d) Assurance patronale et contre les accidents de travail couvrant les Experts et les Sous-traitants, conformément aux dispositions légales en vigueur dans le pays du Client, ainsi que, pour ce qui est des Personnels, assurance vie, maladie, voyage ou autre, selon le cas ; (e) Assurance contre les pertes ou dommages subis par (i) les équipements financés en totalité ou en partie au titre du Contrat, (ii) les biens utilisés par le Consultant pour la fourniture des Services, (ii) les biens du Consultant utilisés dans l'exécution des prestations et (iii) les documents préparés par le Consultant pour l'exécution des Services.
27.1	Applicable
27.2	Le Consultant ne pourra utiliser ni ces documents et logiciels à des fins n'ayant aucun rapport avec le présent Contrat, sans autorisation

	préalable écrite du Client.
38.1	Le montant total du Contrat est : Quarante-cinq millions (45 000 000) Francs CFA incluant les taxes locales indirectes réparti comme suit : Honoraires : Quarante-deux millions cinq cent mille (42 500 000) Francs CFA toutes taxes comprises Autres Frais : Deux millions cinq cent mille (2 500 000) francs CFA toutes taxes comprises Les taxes locales indirectes applicables dans le cadre du Contrat pour les Services à fournir par le Consultant payées par le Client au Consultant.
39.1 et 39.2	Le Client remboursera le Consultant, les Sous-traitants et les Personnels de : (a) tout paiement effectué au Consultant, aux Sous-traitants et aux Personnels (autres que les ressortissants ou résidents permanents du pays du Client), au titre de l'exécution des Services ; (b) tous équipements, matériaux et fournitures apportés dans le pays du Client par le Consultant ou ses Sous-traitants dans le cadre de l'exécution des Services et qui après avoir été importés seront par la suite réexportés par eux ; (c) tout équipement importé dans le cadre de l'exécution des Services et payé sur les fonds octroyés par le Client et considéré comme étant la propriété du Client ; (d) tout bien importé dans le pays du Client par le Consultant, les Sous-traitants ou les Personnels (à l'exception de ressortissants ou résidents permanents du pays du Client), ou les familles de ce Personnel, pour leur usage personnel et qui sera par la suite réexportée lorsqu'ils quitteront le pays du Client, sous réserve que : i) Le Consultant, les Sous-traitants et le Personnel respectent les procédures douanières en vigueur pour l'importation des biens dans le pays du Client ; et ii) si le Consultant, les Sous-traitants ou le Personnel ne réexportent pas ces biens importés en franchise de droits et taxes mais en disposent dans le pays du Client le Consultant, les Sous-traitants ou le Personnel, selon le cas, (a) s'acquitteront de ces droits et taxes conformément à la réglementation du pays du Client, ou (b) rembourseront au Client ces taxes et droits si les Consultants les avaient payés au

	moment de l'importation dans le pays du Client.
41.2	Calendrier des paiements : Le calendrier de paiements se présente comme suit: ✓ Dix pour cent (10%) du montant du contrat seront payés à la remise du rapport de démarrage jugé acceptable par le client et ce en début d'exécution du contrat, soit une somme de quatre millions cinq cent mille (4 500 000) francs CFA toutes taxes comprises. ✓ Dix pour cent (10%) du montant du contrat seront payés à la remise de chaque rapport mensuel jugé acceptable par le client et ce à compter du deuxième mois suivant le début de la mission jusqu'au onzième mois, soit une somme mensuelle de quatre millions cinq cent mille (4 500 000) francs CFA toutes taxes comprises. <u>Le délai de paiement : 21 jours au plus tard après la remise de la facture et du rapport correspondant jugé acceptable par le Client</u>
41.2.1	Non applicable
41.2.4	Les intitulés de comptes sont : Pour la(les) monnaie(s) étrangère(s) : <i>Sans Objet</i> Pour la monnaie nationale : Code banque : CI007 Code guichet : 01052 Numéro de compte : 836114500100 Clé RIB : 60 Domiciliation bancaire, adresse géographique et postale de la banque : Société Ivoirienne de Banque (SIB)
42.1	Le taux d'intérêt annuel est : Le taux de la Banque Centrale des Etat de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) majoré de 1.
45.1	Tout différend, controverse ou réclamation dû ou lié au présent Contrat, ou la rupture, résiliation ou l'invalidité dudit Contrat, non réglés à l'amiable, seront soumis à arbitrage de la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cote d'Ivoire (CACI).

IV. Annexes

ANNEXE A – TERMES DE REFERENCE

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Université Félix Houphouët Boigny, est un établissement d'enseignement supérieur dont les objectifs sont la recherche, l'enseignement supérieur et le service à la communauté qui abrite en son sein l'Ecole Doctorale WASCAL (West African Service Science Center on Climate Change and Adapted Land Used) sur les changements climatiques et la Biodiversité. L'Université Félix Houphouët Boigny s'appuyant sur l'Ecole Doctorale et soucieuse de l'influence grandissante des changements climatiques puis de leurs impacts sur l'agriculture a proposé et obtenu le label de Centre d'Excellence sur les Changements Climatiques la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CCBAD) qui bénéficiera de l'appui de la Banque mondiale. Avec ce Label, l'Excellence en formation et en recherche ainsi que la Gouvernance sont des missions très pertinentes qui entrent dans l'objectif de Développement de la Côte d'Ivoire.

Les changements climatiques peuvent engendrer des perturbations significatives sous l'influence de plusieurs facteurs qui doivent être élucidés et appréhendés pour rechercher des mesures d'adaptation ou des stratégies durables selon des modèles de prévision efficaces. Il s'agit de phénomènes pouvant influencer négativement la sécurité alimentaire et la biodiversité à travers l'inaptitude des cultures, les difficultés de reconstitution des écosystèmes et d'adaptation des espèces animales aux nouveaux écosystèmes.

La Banque mondiale en investissant dans les Institutions d'enseignement supérieur voudrait à travers la formation et la recherche soutenir durablement le développement technologique des pays à travers l'accroissement des ressources humaines. Ainsi L'accord de financement qui engage la Côte d'Ivoire a été co-signé le 21 octobre 2015 par le Directeur des opérations de la Banque mondiale et la Ministre Déléguée auprès du Ministère de l'Economie et des Finances. Cet accord de financement a été suivi de la signature du contrat de performance par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Présidente de l'Université Félix Houphouët Boigny.

Pour la mise en œuvre de ses activités, le **CEA-CCBAD** envisage la construction d'un centre d'excellence africain sur le changement climatique, la biodiversité et l'agriculture durable sur le site du **WASCAL AU POLE SCIENTIFIQUE DE BINGERVILLE EX-ESIE**.

Pour s'assurer de la qualité de ces ouvrages, l'Unité de Gestion du Projet souhaite sélectionner un consultant pour exécuter la **maitrise d'œuvre** des travaux de construction des bâtiments.

II – OBJET DES TERMES DE REFERENCE

Le présent projet a pour objet de définir les termes de référence pour la sélection **d'un cabinet d'étude pour la maitrise d'œuvre (consultant)** agréé ou un cabinet spécialisé, qui sera chargé d'assurer le **contrôle et le suivi technique des travaux de construction**.

III- MISSIONS DU CONSULTANT

La présente mission vise le **contrôle et le suivi technique des travaux de construction** d'un centre d'excellence africain sur le changement climatique, la biodiversité et l'agriculture durable sur les sites du

WASCAL AU POLE SCIENTIFIQUE DE BINGERVILLE EX-ESIE ET A L'UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY.

Le mandat du consultant consistera, de manière générale au **contrôle et au suivi technique des travaux de construction.**

Le consultant sera chargé de façon spécifique de :

- Représenter les intérêts du **CEA-CCBAD** dans l'exécution des travaux de construction d'un centre d'excellence africain sur le changement climatique, la biodiversité et l'agriculture durable ;
- Suivre les travaux de construction exécutés par les entrepreneurs ;
- Contrôler la qualité des matériaux et des travaux effectués par les entrepreneurs ;
- Visiter et contrôler les chantiers en cours ;
- Superviser la mise en œuvre du cahier de charges des entrepreneurs.

NB : Pour le volet environnemental, le Consultant veillera au suivi pour l'atténuation des impacts environnementaux à respecter par l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux.

IV- RESULTATS DE LA MISSION DU CONSULTANT

- Les travaux des chantiers sont suivis et se déroulent conformément aux cahiers de charges et aux chronogrammes établis ;
- Les travaux sont exécutés et achevés selon les règles de l'art ;
- Les malfaçons sont identifiées et les corrections sont apportées ;
- Les rapports d'avancements et de fin de travaux sont produits et transmis dans les délais prescrits ;
- Les chantiers sont achevés et définitivement réceptionnés.

V. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission du cabinet se déroulera de la façon suivante :

- Vérifier et approuver tous les détails techniques ;
- vérifier et établir que les matériaux et les équipements techniques de construction sont disponible sur les sites ;
- s'assurer que l'implantation de l'ouvrage est correcte avant le démarrage des travaux de terrassement ;
- suivre les travaux en respectant les indications ci-dessous :
 - vérifier et valider le coffrage et les armatures avant tout coulage de béton ;
 - chaque phase critique telle que la position définitive des armatures dans un coffrage avant le coulage doit être photographiée par le cabinet ;
- s'assurer de la qualité des matériaux arrivant sur le chantier, de l'effectivité des contrôles sur béton et autres matériaux et de leurs conformités aux prescriptions ; faire de manière régulière et selon un planning défini préalablement, des inspections et contrôles des matériaux et matériels présents sur chantier (tests sur béton, résultats des tests, certificats de conformité...) ;
- s'assurer de la qualité des travaux réalisés conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur, au cahier des charges et aux plans (**en cas de non-conformité des réalisations, le cabinet devra faire refaire les travaux aux frais de l'entreprise attributaire**) ;
- s'assurer que l'entreprise dispose et met à disposition du chantier une main d'œuvre qualifiée suffisante pour accomplir les travaux dans les délais impartis ;

- s'assurer que l'entreprise dispose du matériel adéquat pour réaliser les travaux selon le cahier de charges ;
- s'assurer que l'entreprise respecte les délais de réalisation des travaux ;
- s'assurer de l'état d'avancement des travaux conformément au planning d'exécution des travaux et de livraison des matériaux.

Le cabinet devra tenir sur une base hebdomadaire avec une classification claire sans s'y limiter des documents, un archivage de chantier complet, incluant toutes les questions relatives aux travaux à savoir :

- les programmes de travail et échéanciers de travail hebdomadaire ;
- les modifications et avenants ;
- les plans révisés et les croquis des chantiers ;
- tous les dossiers et études d'exécutions approuvés ;
- les procès-verbaux (PV) des réunions ;
- les attachements et les certificats de paiement intermédiaires ;
- les rapports d'avancement ;
- les assurances ;
- les procès-verbaux de réception ;
- la liste du personnel et des équipements.

Cet archivage sera remis au **CEA-CCBAD** après la réception provisoire.

- le cabinet devra animer une réunion de chantier hebdomadaire avec tous les acteurs;
- il devra rédiger les procès-verbaux de la réunion de chantier hebdomadaire et les transmettre au **CEA-CCBAD**;
- il devra rapporter au **CEA-CCBAD** tout manquement de l'entreprise au niveau de la qualité des matériaux, de la qualité des réalisations, de la sécurité sur chantier, de l'hygiène sur chantier, du respect des délais;
- le cabinet, en tant que Maître d'œuvre devra dans des délais raisonnables rendre compte de tous les problèmes, les demandes et les revendications de l'entreprise;
- rédiger un rapport de fin de travaux expliquant la réalisation des travaux et détaillant les variations au niveau du planning et des coûts par rapport au contrat de l'entreprise ;
- assurer le contrôle technique sur les chantiers : vérification des plans d'exécution et de la conformité des travaux par rapport aux pièces constitutives du contrat;
- assurer l'organisation générale et la direction du chantier : le journal de chantier, le contrôle du plan d'installation de chantier, l'établissement du planning contractuel conforme au calendrier, l'établissement des plannings de redressement en cas de retard;
- assurer la réception du chantier en collaboration avec le **CEA-CCBAD** et établir les PV de réception provisoires et définitives.

VI. DUREE DE LA MISSION ET ZONE D'INTERVENTION

La date prévue pour le début des prestations sera fixée par un ordre de service du **CCBAD** et notifié au consultant. La durée de la mission du consultant sera définie en fonction **du délai des travaux d'exécution + 1 mois** :

Le consultant aura pour zone d'intervention le site de **WASCAL AU POLE SCIENTIFIQUE DE BINGERVILLE EX-ESIE et L'UNIVERSITE FELIX HOUPOUET BOIGNY**

VII- MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION

1- Profil du consultant

Le consultant devra avoir une expérience professionnelle dans le contrôle des travaux spécifiquement avoir assuré le suivi et contrôle d'au moins deux (2) projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments **Moyens humains**

Les fonctionnaires ou toute autre personne travaillant dans l'administration publique de Côte d'Ivoire ne peuvent pas être recrutés comme experts.

Le consultant mettra en place une équipe d'experts dont la composition pourrait être la suivante :

- **Un (1) chef de mission** représentant du consultant, sera directement responsable de la qualité des prestations, de la coordination et de la supervision des experts et, d'une manière générale, de toutes les activités objet des présents Termes de Référence.

Le profil du Chef de mission est :

1. Qualification académique

BAC+ 5 dans le domaine de l'architecture ou du génie civil spécialisé dans le bâtiment ou diplôme équivalent.

2. Expérience professionnelle

Avoir réalisé au moins cinq (5) projets similaires.

- **Un (1) expert en VRD** responsable des travaux de terrassements, des plates-formes devant recevoir les ouvrages et des travaux d'assainissement.

Le profil de l'expert en VRD est :

1. Qualification académique

BAC+5 dans le domaine du génie civil spécialisé dans le VRD ou diplôme équivalent.

2. Expérience professionnelle spécifique

Avoir réalisé au moins trois (3) projets de travaux de VRD.

- **Un (1) expert en calcul de structures** pour l'approbation des plans d'exécution et contrôle technique de la mise en œuvre des parties d'ouvrage en béton armé.

Le profil de l'expert en calcul de structures est :

1. Qualification académique

1. BAC+5 dans le domaine du Génie Civil spécialisé dans le calcul des structures béton armé ou diplôme équivalent.

2. Expérience professionnelle

Avoir réalisé au moins trois (3) projets similaires.

- **Un (1) expert en Environnement**

Le profil de l'expert en Environnement :

1. Qualification académique

- avoir un niveau BAC + 5 dans une science de l'Environnement (biologie, foresterie, agronomie, géographie, etc.) ;

2. Expérience professionnelle

- avoir une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans dans la préparation de documents environnementaux et d'étude d'impacts environnementaux et sociaux ;
- posséder une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque Mondiale en matière d'études environnementales et sociales ;
- disposer d'une connaissance des normes et réglementations environnementales en Côte d'Ivoire ;

avoir une connaissance des risques environnementaux liés aux travaux de génie civil et d'établissements devant accueillir régulièrement de personnes adolescentes et jeunes

• **Trois (3) surveillants de travaux** pour le suivi au quotidien de l'exécution des travaux.

Le profil de chaque surveillant :

1. Qualification académique

BAC + 2 (BTS), BT (Brevet de Technicien) en Bâtiment ou diplôme équivalent.

2. Expérience professionnelle

Avoir réalisé au moins trois (3) projets similaires.

En cas de remplacement d'un surveillant de travaux pour une raison acceptable par le CEA-CCBAD, le nouveau surveillant de travaux proposé devra avoir le même profil que le premier.

Les experts seront déployés comme suit :

- Le chef de mission, sera mobilisé pendant **un mois et demi** sur la durée totale des prestations du consultant qui est **égale au délai des travaux d'exécution + 1 mois**

Par ailleurs, pour un suivi efficient du projet, il est tenu d'assurer un temps de présence minimum de sept (7) jours par mois sur les chantiers

- L'expert VRD, l'expert en environnement et l'expert en calcul de structures seront mobilisés pendant **un mois et demi** sur la durée totale de l'exécution des travaux qui est **égale au délai des travaux d'exécution + 1 mois**

Ils sont tenus d'assurer un temps de présence minimum de dix (10) jours par mois sur les chantiers.

- Les surveillants des travaux assureront une présence effective sur le chantier durant la durée d'exécution des travaux qui **égale au délai des travaux d'exécution + 1 mois.**

2- Moyens Matériels

Le bureau de contrôle devra pourvoir tous les moyens (bureaux avec téléphone et fax, mobilier de bureau y compris fonctionnement et entretien, logements, etc...) lui permettant de remplir sa tâche dans les conditions requises.

VIII- OBLIGATIONS DU CEA-CCBAD ET DU CONSULTANT

1- Obligation du CEA-CCBAD

L'UGP- CEA-CCBAD fournira au consultant toutes les informations ainsi que toutes autres données dont il dispose et jugées nécessaires par ce dernier pour l'accomplissement de sa mission. En particulier une copie du marché des travaux et une copie des ordres de services et notes signés et notifiés à l'entrepreneur.

Le CEA-CCBAD répondra en temps réel aux sollicitations du consultant pendant toute la durée des travaux, notamment pour tout ce qui concerne les problèmes nécessitant l'intervention des autorités administratives.

Le CEA-CCBAD prendra toutes les dispositions utiles pour faciliter le déroulement de la mission du consultant dans les délais strictement indiqués. Il devra prendre également toutes les dispositions pour le respect des délais de transmission des observations sur les rapports intermédiaires du consultant.

2- Obligation du Consultant

Pendant toute la durée de sa mission, le consultant collaborera étroitement avec le CEA-CCBAD et ses représentants. Tout en restant le seul responsable du contrôle et seul interlocuteur de l'entreprise sur le chantier, il associera d'office aux réunions et visites de chantiers les représentants du CEA-CCBAD.

Le consultant devra pourvoir tous les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les meilleures conditions possibles. Le consultant mettra en place et à sa charge le personnel ayant les qualifications et l'Expérience professionnelle requises pour la réalisation complète et correcte des tâches qui lui sont confiées conformément aux présents Termes de Référence.

Le consultant fera un usage confidentiel des informations reçues du CEA-CCBAD. Il tiendra un inventaire des documents reçus qu'il se fera de restituer à la fin de sa mission. Le consultant reste seul responsable des dispositions qu'il propose, l'approbation du CEA-CCBAD étant la seule à pouvoir constater définitivement la bonne exécution de sa mission.

Le Consultant devra produire des rapports devant contenir des informations particulières ci-après décrites :

- **Rapport de premier d'établissement indiquant :**
 - Les moyens à mobiliser pour sa mission
 - Le programme d'exécution
 - L'énoncé des modifications éventuelles.
- **Rapports d'avancement hebdomadaire sous forme de fiches**

Ces fiches de suivi pour chaque chantier, seront transmises au **CEA-CCBAD** par courrier électronique.

- **Rapports mensuels d'avancement indiquant :**

- La présentation générale des travaux exécutés ;
- Le récapitulatif des données fournies dans les rapports hebdomadaires de chantier ;
- Les PV de réunions de chantier ;
- L'état d'avancement global des travaux ;
- L'attachement des travaux réalisés ;
- Le décompte des travaux ;
- La situation financière du chantier (y compris l'estimation des travaux restant à exécuter).

Le Consultant donnera dans ce rapport, son appréciation globale sur la qualité des travaux et le respect par l'entreprise du délai contractuel. Il fera en outre les recommandations qu'il estimera nécessaires relatives à tout événement important survenu pendant le mois, pour une bonne poursuite des travaux.

- **Rapport de fin de chantier indiquant :**

Le Consultant présentera à la fin de la réception provisoire des travaux et après la levée de réserves éventuelles, un rapport de fin de chantier comprenant les informations suivantes :

- Le déroulement général des travaux ;
- Les performances du chantier en termes de respect des données de base sur le montant des travaux et le délai contractuel ;
- La situation financière du chantier ;
- La qualité des travaux et l'appréciation générale sur l'entreprise ;

Tous les rapports seront produits en cinq (5) exemplaires et seront accompagnés de supports informatiques compatibles avec le matériel du **CEA-CCBAD**. Ils seront illustrés de photos de chantier prises à partir d'appareils photo numériques. Les fichiers des photos seront aussi remis au **CEA-CCBAD**.

Le rapport de fin de mission doit être accompagné de plans de recollement et des prises de vues d'ouvrages construits.

IX- NOTE METHODOLOGIQUE

Le Consultant présentera une note méthodologique décrivant sa compréhension de la mission. Cette note décrira les méthodes, l'organisation et l'approche pratique de sa mission de maîtrise d'œuvre et toutes autres dispositions qui permettront au **CEA-CCBAD** d'apprécier la qualité des services proposés.

IX- MODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le recrutement cabinet se fera suivant la méthode de la **qualification du consultant (QC)** en accord avec les Directives pour la Sélection et l'Emploi de Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID version de Janvier 2011 révisée en Juillet 2014.

ANNEXE B : PERSONNEL CLE

4.1 Moyens humains

Conformément aux Termes de Référence (TDR) de l'avis de Manifestation d'intérêt, International d'Ingénierie en Côte d'Ivoire SA (2I-CI SA) mobilisera un personnel d'expérience pour la bonne exécution de la présente mission.

Il s'agit des personnes figurant dans le tableau ci-dessous :

N°	Nom & Prénoms	Qualification	Poste dans la mission	Années d'expérience
1	BOMBO Kpret	Ingénieur Génie Civil, Diplômé du Centre d'Etudes des Programmes Economiques de Paris	Chef de mission	40 ans
2	BOUZID Khalil Fouad	Ingénieur Génie Civil, DEA Mécanique appliquée, Maîtrise en Gestion Entreprise	Expert VRD	32 ans
3	COULIBALY Souleymane	Ingénieur Génie Civil, CHEBAB	Expert Calcul de Structures	37 ans
4	Dr GUEDE Gboazo	Master en Sciences Appliquées en Evaluation Environnementale et Gestion en Environnement	Expert en Environnement	32 ans
5	KOUAKOU N'guessan	Technicien Supérieur Bâtiment et Urbanisme	Surveillant de travaux 1	44 ans
6	N'GORAN Kouakou Anatole	Technicien Supérieur Bâtiment	Surveillant de travaux 2	11 ans
7	BAMBA Issouf	Technicien Supérieur Bâtiment	Surveillant de travaux 3	4 ans

4.2 Curriculum vitae et diplômes du personnel de la mission

4.2.1 Poste : Chef de mission

1. Nom du personnel proposé : BOMBO Kpret
2. Contacts téléphonique et électronique de l'employé : 07 71 41 95 ; bombokpretnsi@yahoo.fr
3. Education :

PERIODE	INSTITUTIONS FREQUENTEES	DIPLOMES OBTENUS
Septembre 1968 à Juin 1971	Lycée Technique d'Abidjan	Bac E (Mathématique et Technique)

Septembre 1971 à Juin 1977	Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics d'Abidjan	Ingénieur des Travaux Publics
Septembre 1978 à Juin 1979	Centre d'Etudes des Programmes Economiques de Paris (CEPE)	Certificat de fin d'Etudes

4. Langues

Nature	Parlée	Lue	Ecrite
Français	Excellent	Excellent	Excellent
Anglais	Médiocre	Moyen	Médiocre
Espagnol	Médiocre	Moyen	Médiocre

5. Expérience professionnelle :

DATES	EMPLOYEUR	POSTE OCCUPE
Depuis Juin 2011	INTERNATIONAL D'INGENIERIE (2I – CI)	Directeur Technique
De Février 1998 à Juin 2010	Entreprise LE N'ZI	Ingénieur des travaux
De 1994 à 1998	Bureau International d'Etudes et de Conseils (BIEC)	Directeur
De Mai 1989 à Septembre 1993	Société Ivoirienne des Chemins de Fer (SICF)	Directeur des Infrastructures
De Mai 1982 à Mai 1989	Régie des Chemins de Fer Abidjan – Niger (RAN)	Directeur des Etudes et de la Planification
De Septembre 1979 à Mai 1982	Régie des Chemins de Fer Abidjan – Niger (RAN)	Chef du Service de la Planification
De Septembre 1977 à Septembre 1979	Régie des Chemins de Fer Abidjan – Niger (RAN)	Chargé de Mission à la Direction Générale
De Juin 1977 à Septembre 1977	Société d'Equipeement des Terrains Urbains (SETU)	Chargé d'études et de travaux

6. Détail des tâches exécutées	7. Expérience du personnel proposé qui illustre le mieux sa compétence
Mission de contrôle et suivi des travaux	Nom du projet ou de la mission : Construction d'une Direction Régionale couplée d'un Secteur SODECI à Cocody Palmeraie Lieu : Abidjan Cocody Palmeraie Année : En cours depuis 2014 (Fin probable : 2017) Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état, VRD, Vidéo Surveillance et Réseau Incendie Poste : Superviseur et Ingénieur Conseil Activités : Supervision des travaux et Ingénieur Conseil Montant : 2 751 349 547 F CFA TTC Financement : SODECI
Mission de contrôle et suivi des travaux	Nom du projet ou de la mission : Construction du marché à bétail transfrontalier de Ouangolodougou et de Réhabilitation du marché à bétail transfrontalier de Niellé Année : 2015/2016 Lieu : Ouangolodougou et Niellé Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Ingénieur Contrôleur de travaux Activités : Supervision Montant : (89 155 620 + 100 148 947) F CFA HT

18

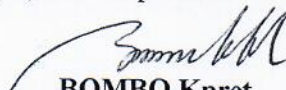
	Financement : CILSS (UEMOA)
Relevés, Plans architecturaux, Devis Quantitatif (DQ), Bordereau des Prix Unitaires (BPU), Devis Quantitatif Estimatif (DQE), Dossier d'Appel d'Offres (DAO), Assistance à la passation du marché, contrôle et suivi des travaux	Nom du projet ou de la mission : Réhabilitation du Palais de Justice d'Abidjan-Plateau Année : Mars 2013 à Décembre 2014 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Superviseur Activités : Etudes et supervision Montant : 1 718 064 264 F CFA TTC Financement : Etat de Côte d'Ivoire
Relevés, Plans architecturaux, Devis Quantitatif (DQ), Bordereau des Prix Unitaires (BPU), Devis Quantitatif Estimatif (DQE), Dossier d'Appel d'Offres (DAO), Assistance à la passation du marché, contrôle et suivi des travaux	Nom du projet ou de la mission : Réhabilitation des bureaux de l'Inspection Générale des Finances Année : 23 Novembre 2012/ 21 Octobre 2013 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Superviseur Activités : Etudes et supervision Montant : 808 451 218 F CFA TTC Financement : Etat de Côte d'Ivoire
Relevés, Plans architecturaux, Devis Quantitatif (DQ), Bordereau des Prix Unitaires (BPU), Devis Quantitatif Estimatif (DQE), Dossier d'Appel d'Offres (DAO), Assistance à la passation du marché, contrôle et suivi des travaux	Nom du projet ou de la mission : Réhabilitation de la Cité Financière Tours B1 du 2^{ème} au 5^{ème} étage et 3^{ème} étage Tour B Année : 2012/2013 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Superviseur Activités : Etudes et supervision Montant : 341 922 000 F CFA TTC Financement : Etat de Côte d'Ivoire
Suivi et contrôle des travaux de réhabilitation, tous corps d'état	Nom du projet ou de la mission : Réhabilitation des Directions du Ministère de l'Agriculture à Odienné et Korhogo Année : 2012/2013 Lieu : Odienné et Korhogo Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Superviseur Activités : Etudes et supervision Montant : 104 058 540 F CFA HT Financement : GIZ (Coopération allemande)
Relevés, Plans architecturaux, Devis Quantitatif (DQ), Bordereau des Prix Unitaires (BPU), Devis Quantitatif Estimatif (DQE), Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	Nom du projet ou de la mission : Etudes pour l'estimation des travaux d'amélioration de l'habitat dans les campements de banane de Côte d'Ivoire Année : 2012/2013 Lieu : Aboisso, Grand – Bassam, Agboville, Tiassalé, Songon, Dabou Principales caractéristiques du projet : Etudes d'évaluation des travaux de réhabilitation et de construction, Elaboration du Dossier d'Appel d'Offres Poste : Superviseur Activités : Etudes et supervision Montant : 2 811 050 992 F CFA TTC Financement : UE (Union Européenne)
Conception et Plans architecturaux, VRD, Terrains de sport Devis Quantitatif (DQ), Bordereau des Prix Unitaires (BPU), Devis Quantitatif Estimatif (DQE), Dossier d'Appel d'Offres (DAO), Réunions de chantier, Rapports, Réceptions	Nom du projet ou de la mission : Etudes du Projet de construction de Lycées à base 4 pour le Ministère de l'Education Nationale RDC, R+1 et R+2 avec ou sans internat Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état, VRD, Terrains de sport et Piscine Poste : Superviseur Activités : Conception et Plans architecturaux, Etudes techniques, suivi et contrôle des travaux Financement : Etat de Côte d'Ivoire

Relevés, Plans architecturaux, Devis Quantitatif (DQ), Bordereau des Prix Unitaires (BPU), Devis Quantitatif Estimatif (DQE), Dossier d'Appel d'Offres (DAO), Réunions de chantier, Rapports, Réceptions	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation de la résidence de l'Ambassadeur de Turquie en Côte d'Ivoire Année : 2011/2012 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Chef de mission Activités : Etudes, suivi et contrôle des travaux Montant : 564 115 752 f CFA Financement : Etat turc
Relevés, Plans, Devis Quantitatif (DQ), Bordereau des Prix Unitaires (BPU), Devis Quantitatif Estimatif (DQE), Dossier d'Appel d'Offres (DAO), Réunions de chantier, Rapports, Réceptions	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) Année : 2008/2012 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Superviseur Activités : Etudes, suivi et contrôle des travaux Montant : 6 914 129 079 f CFA Financement : Etat de Côte d'Ivoire
Exécution des travaux : Direction, Coordination et Pilotage des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux d'amélioration de l'habitat des campements de banane en Côte d'Ivoire : Lot 4) Année : 2009/2010 Lieu : Songon, Agboville Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Ingénieur de travaux à l'entreprise LE N'ZI Activités : Supervision et coordination des travaux sur plusieurs sites Montant : 541 255 422 F CFA HT Financement : UE (Union Européenne)
Exécution des travaux : Direction, Coordination et Pilotage des travaux	Nom du projet ou de la mission : Réhabilitation des Directions Techniques en zone CNO : Agriculture, Education Nationale, Finances et Santé Année : 2007/2008 Lieu : Vavoua, Séguéla, Kani, Mankono et Odienné Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Ingénieur de travaux à l'entreprise LE N'ZI Activités : Supervision et coordination des travaux sur les sites concernés Montant : > 240 Millions F CFA HT Financement : UE (Union Européenne)

8. Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Abidjan, le 25 Septembre 2017


BOMBO Kpret

4.2.2 Poste : Expert VRD

1. Nom & Prénoms : BOUZID Khalil Fouad

2. Date de naissance : 15 Septembre 1961 à Tunis (Tunisie) Nationalité : Ivoirienne

3. Education :

Période	Etablissement	Diplôme(s) obtenu(s)
1986-1989	Université Nationale d'Abidjan – Côte d'Ivoire	Maîtrise d'économie appliquée, option : gestion d'entreprise
1984-1985	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris - France	DEA en mécanique appliquée aux constructions civiles
1979-1984	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Yamoussoukro – Côte d'Ivoire	Diplôme d'Ingénieur des Travaux Publics

4. Affiliation : Membre de la Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils de Côte d'Ivoire (CHANIE)

5. Autres formations :

Période	Etablissement	Formation
2009	Groupe CSI Pôle Polytechnique	Coaching audit comptable et financier

6. Pays où l'employé a travaillé :

Période	Pays
1985 à 2017	Côte d'Ivoire
2010	Mauritanie
2007	Gabon
1997	Burkina Faso
1997	Guinée
1997	Guinée Bissau
1996	Mali

7. Connaissances linguistiques :

Langue	Lu	Parlé	Ecrit
Français	Excellent	Excellent	Excellent
Anglais	Moyen	Moyen	Moyen

8. Expérience professionnelle :

Période	Etablissement	Poste
1991-2016	Bureau d'ingénierie ERGEC	Chef de mission, Chef de projet Chef de projet pour la conception et l'élaboration de projets d'études complets, la préparation des dossiers d'appel d'offres et l'analyse des offres. Chef de mission pour la maîtrise d'œuvre, le pilotage, la coordination, le contrôle et suivi des chantiers, la conduction de travaux en entreprise.
1999-2001	Cabinet d'audit ERSNT & YOUNG	Auditeur consultant Audit technique du Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports de Côte d'Ivoire (CI-PAST. Financement Banque Mondiale.
1996-1997	Banque Africaine de Développement (BAD) Département des projets pour la région Ouest	Expert consultant Préparation, évaluation et supervision des projets (missions de supervision et contrôle des projets, analyses techniques).
1993-1994	Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID/REDSO/ WCA)	Ingénieur conseil et Chef de mission Programme de Développement Urbain Projets de développement communautaire : analyse des offres des entreprises et passation des marchés, révision des dossiers d'exécution et des estimations, coordination, supervision de travaux de construction des équipements communautaires, préparation des analyses techniques et des rapports d'évaluation, aide à la préparation et à la mise en œuvre des études cadastrales simplifiées, des études de gestion et d'organisation des marchés, aide à la préparation des Accords de Remboursement des Communes (CRA) et des montages financiers
1985-1991	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx) Service des Etudes et Tracés Routiers (ETR)	Ingénieur d'études, Chef de projet Responsable des projets d'aménagements urbains et lotissements, de voirie et réseaux divers, études routières et pistes rurales, études hydrologiques et hydrauliques urbaines. élaboration d'études techniques, préparation des dossiers d'appel d'offres et des pièces contractuelles pour la passation des marchés.

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
Routes et voiries		
Etudes techniques détaillées Identification des réseaux existants et des contraintes de sites, études hydrologiques et hydrauliques, études de la voirie et des terrassements, conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques. Elaboration des dossiers d'appel d'offres Rédaction des pièces techniques du DAO (descriptif, prescriptions techniques, définition des prix et mode d'évaluation, devis quantitatif, estimation confidentielle) ; Elaboration du DAO.	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etudes d'Avant-Projet Détaillé de voirie et réseaux divers pour la viabilisation du site de Grand- Bassam pour les travaux d'aménagements fonciers sur une superficie de 180 hectares</i>
	Période :	Sept. 2016 – Janv. 2017
	Lieu :	Commune de Grand-Bassam
	Client :	Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme
	Caractéristiques du projet :	Etudes de voiries et réseaux divers à Grand-Bassam, route de Bonoua 180 ha
	Poste :	Ingénieur Chef de projet
Actualisation des études techniques Etudes topographiques, Etudes géotechniques, Etudes routières, Etude des ouvrages d'assainissement, Dossier technique et estimation. Actualisation des études d'Impact Environnemental et Social (EIES) Cadre institutionnel. Contexte législatif et réglementaire. Description du projet. Information et consultation du public. Environnement initial. Identification et analyse des impacts potentiels du projet. Mesures d'atténuation des impacts. Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	Activités :	Etudes techniques détaillées Elaboration des dossiers d'appel d'offres
	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Actualisation de l'étude technique et de l'étude d'impact environnemental et social pour l'aménagement d'une aire de stationnement à Aboisso et à Noé</i> <i>Projet de Facilitation du Transport et du Commerce sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL)</i>
	Période :	Nov. 2015 – Déc. 2015
	Lieu :	Corridor Abidjan-Lagos
	Client :	Ministère auprès du Premier Ministre Chargé de l'Economie et des Finances
	Caractéristiques du projet :	Aménagement d'aires de transit et de stationnement sécurisé à Noé et Aboisso afin d'améliorer la fluidité du transport et la sécurité des personnes, équipages routiers et marchandises transportées le long du corridor routier Grand Bassam-Aboisso-Noé
	Poste :	Chef de projet, expert en aménagements urbains

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
Elaboration des Dossiers d'Appels d'offres (DAO) Liste du la personnel essentiel ; Liste du matériel essentiel ; Les spécifications techniques ; Le bordereau des prix ; Le cadre du détail estimatif ; Les dossiers des plans nécessaires à l'exécution et à la bonne marche des travaux	Activités :	Actualisation des études techniques Actualisation des études d'Impact Environnemental et Social (EIES) Elaboration des Dossiers d'Appels d'offres (DAO)
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes de sites, - mise au point du plan de masse, études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau), - élaboration des plans définitifs.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Opération immobilière « Résidences MAGNIN – 171 logements »
	Période :	Oct.2015
	Lieu :	Cocody Palmeraie Extension - Abidjan
	Client :	Société Louis Kac Construction S.U.A.R.L.
	Caractéristiques du projet :	Etude de viabilisation de 6,27 hectares pour la construction de 171 logements économiques à Cocody Palmeraie extension à Abidjan Terrassements généraux. Voirie et réseaux divers.
	Poste :	Chef de mission d'études
Etudes techniques détaillées : - reconnaissances préliminaires - levés topographiques de détail - études de tracé - études hydrologiques et hydrauliques - études géotechniques - études d'impact sur l'environnement.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes d'avant-projet détaillé, d'impact environnemental et social pour l'aménagement des voiries des chefs-lieux de Districts et des chefs-lieux de Régions : Lot 1 et Lot 3
	Période :	Sept.2014 – Janv. 2015
	Lieu :	District d'Abidjan - District des Lacs
	Client :	Ministère d'Etat, Ministère des Infrastructures Economiques

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
Dossiers d'appel d'offres : - descriptif, - prescriptions techniques, - définition des prix et mode d'évaluation, - devis quantitatif, - estimation confidentielle.	Caractéristiques du projet :	Aménagement de la voirie structurante des chefs-lieux de Districts et de Régions District d'Abidjan : Port Bouet (8,5 km), Marcory (8,3 km), Koumassi (1,4 km), Attécoubé (7,2 km) District des Lacs : Dimbokro (10 km), Toumodi (5 km), Bongouanou (5 km), Daoukro (5 km)
	Poste :	Chef de projet d'études
	Activités :	Etudes techniques Elaboration des dossiers d'appel d'offres.
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'appel d'offres.	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etude détaillée de voirie et réseaux divers pour la réalisation des infrastructures et équipements de base des réseaux primaires et du terrassement général pour la viabilisation de trois lotissements situés dans le District d'Abidjan. Programme Présidentiel de construction de 60 000 logements sociaux et économiques</i>
	Période :	Mars– Mai 2014
	Lieu :	Communes de Songon, Bingerville et Grand-Bassam
	Client :	Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme
	Caractéristiques du projet :	Site de Yahouin à Bingerville (40 ha) Site de Modeste à Grand-Bassam (90 ha) Site de Kassembe à Songon (439 ha)
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offres
Etude diagnostique - collecte des données existantes, études de trafic, analyse du transport de	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etude du plan de circulation dans la zone portuaire d'Abidjan - Projet de Facilitation du Transport et du Commerce sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL)</i>

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
voyageurs et de marchandises; - identification des infrastructures de transports terrestres et des principales zones de stationnement et de rupture de charges ; - définition des caractéristiques géométriques et structurelles des voies, - évaluation du niveau de service des routes de la zone, l'état de fonctionnement des chaussées, des feux tricolores, de la signalisation ; - réalisation d'enquêtes de trafic, - analyse des perspectives d'évolution. Propositions - Identification de l'ensemble des mesures pouvant contribuer à l'amélioration de la fluidité routière. - Proposition de mesures sous forme de scénarii, devant comprendre : trafic, plans de la zone, et plans d'aménagement des ouvrages - Estimation sommaire du coût des travaux.	Période :	Sept. 2013 – Déc. 2013
	Lieu :	Abidjan
	Client :	Ministère auprès du Premier Ministre Chargé de l'Economie et des Finances
	Caractéristiques du projet :	Diagnostic de la situation actuelle ; propositions d'aménagement des voies d'accès à la zone portuaire, y compris le dispositif sécuritaire et d'assainissement ; scénarii de plans de circulation entre le corridor et la zone portuaire ; coûts financiers, détaillés, nécessaires aussi bien à la réalisation des aménagements, à l'équipement des voies d'accès qu'à la mise en œuvre du plan de circulation ; éventuelles suggestions de modification à la réglementation en vigueur relative à l'exploitation des infrastructures routières de la zone, en vue de la mise en œuvre efficiente du plan de circulation
	Poste :	Chef de projet, expert en aménagements urbains
	Activités :	Etat des lieux des infrastructures routières entre la zone portuaire et le corridor Abidjan –Lagos (corridor nord) ; Détermination de la nature et la composition du trafic sur l'ensemble des voies menant à la zone portuaire d'Abidjan et des voies reliant les corridors nord et sud à la zone portuaire d'Abidjan ; Présentation les scénarii possibles de plans de circulation en vue d'une fluidité dans la zone portuaire d'Abidjan
Etudes techniques - levés topographiques et état des lieux - étude géotechnique - étude de trafic et comptages ; - étude de VRD - dimensionnement des chaussées et des ouvrages.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes techniques et études d'impact environnemental et social dans les villes de Bouaké et Korhogo - Programme d'Urgence de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire (PRI-CI)
	Période :	Mai. 2013 – Sept. 2013
	Lieu :	Villes de Bouaké et Korhogo

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- étude d'impact environnemental et social - évaluation des coûts de travaux Elaboration du dossier d'appel d'offres pour les travaux - rédaction des pièces techniques du DAO - élaboration des devis quantitatifs et estimatifs	Client :	Ministère des Infrastructures Economiques
	Caractéristiques du projet :	Travaux de réhabilitation de voiries et bitumage de voies. Travaux d'assainissement et de construction d'ouvrages
	Poste :	Chef de projet adjoint, Chef de mission adjoint d'études
	Activités :	Etudes d'APS. Etudes d'APD. Dossiers d'appel d'offres de travaux
Etude d'avant-projet sommaire : - Etude topographique ; - Etude sommaire de trafic ; - Etude de fonctionnalité du PCJ ; - Etude de l'aménagement de la plateforme ; - Etude d'Impact Environnemental et Social ;	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etude technique des travaux de construction des postes de contrôle juxtaposés de Laléraba à la frontière entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire
	Période :	Déc. 2011 – Déc. 2013
	Lieu :	Département de Ouangolodougou
	Client :	Commission de l'UEMOA
Etude d'avant-projet détaillé - Etude géotechnique ; - Etude des VRD (réseau d'adduction d'eau, anti-incendie, téléphone, informatique, éclairage de la plate-forme, etc.), assainissement et parkings ; - Etude des bâtiments - Estimation confidentielle du coût du projet Elaboration du dossier d'appel d'offres pour les travaux de construction des postes	Caractéristiques du projet :	Conception et aménagement de la plateforme du poste, de la zone de contrôle de la plateforme ainsi que des locaux de cette zone de contrôle ; Etude des VRD (réseau d'adduction d'eau, anti-incendie, téléphone, informatique, éclairage de la plate-forme, etc.), assainissement et parkings y compris les éventuels parkings spécifiques pour les citernes d'hydrocarbures ; Définition et étude des bâtiments principaux nécessaires au contrôle y compris tous corps d'état; Définition et étude des bâtiments annexes (logements, infirmerie, magasin de stockage, toilettes extérieures, guérites d'entrée et de sortie, préau, château d'eau, bache à eau, local groupe, etc.) y compris tous corps d'état ; Définition et étude des bâtiments de contrôle des véhicules (local technique de pèse essieu, dalle en béton pour la zone de pesée, gabarit, etc.) ; Détermination des impacts sur l'environnement (EIES) et définition du plan de gestion de l'environnement du site (PGES).

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
	Poste :	Chef de projet adjoint, Chef de mission adjoint d'études
	Activités :	Etudes d'APS. Etudes d'APD. Dossiers d'appel d'offres de travaux
Etudes techniques : - étude géométrique des voies - étude de dimensionnement des ouvrages - élaboration des plans et des estimatifs de travaux - rédaction des rapports d'étude Appui à la passation des marchés de travaux : - évaluation technique et financière des offres des soumissionnaires. Maîtrise d'œuvre des travaux : - coordination et supervision de la mission de suivi et contrôle - appui technique au chef de mission des travaux, - validation des attachements et des décomptes, - validation des différents rapports (mensuels, trimestriels et définitifs), - participation aux réceptions provisoire et définitive.	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etudes et contrôle des travaux de réalisation de voies d'accès, d'aménagement de plateformes, d'assainissement et de construction d'ouvrages de franchissement à Bondoukou, Daloa et San Pedro. Programme de Soutien à la Décentralisation et à l'Aménagement du Territoire (PSDAT)</i>
	Période :	Mars 2006 – Janv. 2008
	Lieu :	Communes de Bondoukou, Daloa et San Pedro
	Client :	Ordonnateur National du FED - Union Européenne
	Caractéristiques du projet :	Réhabilitation des conduites d'évacuation, construction des installations de traitement des eaux usées et construction d'une station de traitement par lagunage. Construction de plateformes bitumée pour gare routière et marchés de gros (terrassements, rechargement, reprofilage, compactage et bitumage). Construction d'un dalot double 2x3.0x2.0 et d'un passage busé 2 Ø 1000
	Poste :	Chef de projet, Ingénieur d'études
	Activités :	Etudes d'avant-projet détaillé. Appui à la passation des marchés de travaux. Maîtrise d'œuvre des travaux
Etudes techniques : - état des lieux, - levés topographiques - étude géométrique des voies - dimensionnement des chaussées - dimensionnement des ouvrages	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etudes d'avant-projet détaillé pour les travaux de réhabilitation de la voirie de Gagnoa dans les quartiers de Garahio et Babré</i>
	Période :	Fév. 2005 - Mars 2006
	Lieu :	Commune de GAGNOA
	Client :	Ministère des Infrastructures Economiques (AGEROUTE)

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- élaboration des plans et des estimatifs de travaux - rédaction des rapports d'étude	Caractéristiques du projet :	Rechargement et reprofilage de voirie en terre aux quartiers Babre et Garahio. Construction de caniveaux et dalots
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'avant-projet détaillé de travaux de renforcement et d'assainissement
Etudes techniques : - coordination des études - réunions préparatoires, - reconnaissance du site, - levés topographiques, - étude géométrique des voies - dimensionnement des chaussées - dimensionnement des ouvrages - élaboration des plans et des estimatifs de travaux - rédaction du rapport final d'étude - gestion administrative du projet	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes techniques pour la réhabilitation des voiries et de l'assainissement des capitales régionales Odienné et San Pedro
	Période :	Août 2002 – Sept. 2002
	Lieu :	Communes de Odienné et San-Pedro
	Client :	Ministère des Infrastructures Economiques (BNETD)
	Caractéristiques du projet :	Réhabilitation de 9.5 km de voie bitumée et de l'assainissement en eaux pluviales des deux capitales régionales
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes techniques : levés topographiques, élaboration des schémas itinéraires, étude hydrologique et hydraulique, devis quantitatifs et estimatifs détaillés, coûts de travaux de renforcement et d'assainissement
Etudes techniques : - recueil et analyse des données existantes et contraintes du site. - diagnostic de la situation existante - élaboration des avant-projets sommaires avec propositions de solutions alternatives - étude de faisabilité - étude de dimensionnement des ouvrages - établissement des schémas directeurs d'assainissement.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etude d'assainissement en eaux pluviales, eaux usées et déchets solides des villes de Daloa, Gagnoa et San Pedro
	Période :	Mai 2001 - Mars 2002
	Lieu :	Communes de Gagnoa, Daloa et San-Pedro
	Client :	Cabinet GAUFF INGENIEURE
	Caractéristiques du projet :	Etude d'assainissement en eaux pluviales, eaux usées et déchets solides dans les trois villes
	Poste :	Ingénieur d'études

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- dossiers d'appel d'offres pour des travaux d'urgence.	Activités :	Etudes techniques : avant-projets sommaires, étude de faisabilité et schémas directeurs d'assainissement, dossier d'appel d'offres pour une première tranche de travaux
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 3,5 hectares à la Djibi, Abidjan. Opération immobilière « Résidence Belle vue – 110 logements »
	Période :	2001
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Société de Construction Immobilière BATIM-CI
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 3,5 hectares pour la construction de 110 logements de moyen standing
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 15 ha à Yopougon à Abidjan. Opération immobilière « SYNAPES – 1040 logements »
	Période :	2000
	Lieu :	Commune de Yopougon à Abidjan
	Client :	Société de Construction Immobilière BATIM-CI
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 15 hectares pour la construction de 1040 logements économiques
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 2 ha à la Riviera à Abidjan. Opération immobilière « La Palmeraie – 31 villas duplex »</i>
	Période :	2000
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Société de Construction Immobilière LA MAISON IVOIRIENNE
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 2 hectares pour la construction de 31 villas duplex de moyen standing
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 2,8 ha à Dar el Salam à Bouaké. Opération immobilière « Cité des Savanes – 118 logements »</i>
	Période :	1999
	Lieu :	Commune de Bouaké
	Client :	Société de Construction Immobilière BATIM-CI
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 2,8 hectares pour la construction de 118 logements économiques
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse,	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 7 ha à Yopougon, Abidjan. Opération immobilière « Gesco II - 344 logements »</i>
	Période :	1999
	Lieu :	Commune de Yopougon à Abidjan

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Client :	Société de Construction Immobilière BATIM-CI
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 7 hectares pour la construction de 344 logements économiques
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 5,7 ha à Cocody les 2 Plateaux. Opération immobilière « ANGRE STAR 11 – 117 Logts »
	Période :	1999
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Société de Construction Immobilière BATIM-CI
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 5,7 hectares pour la construction de 117 logements économiques. Bitumage de 1 270 ml de voies
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification),	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 14,25 ha à Cocody Angré. Opération immobilière « ANGRE STAR 9B – 387 Logts »
	Période :	1998
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Société de Construction Immobilière BATIM-CI
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 14,25 hectares pour la construction de 387 logements économiques. Bitumage de 3 859 ml de voies

9. Détail des tâches exécutées 10. Nom et caractéristiques du projet

- élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 2,5 ha à Cocody Angré. Opération immobilière « BEL HORIZON – 41 Logts ».
	Période :	1998
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Société de Construction Immobilière BATIM-CI
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 2,5 hectares pour la construction de 41 villas Duplex de moyen standing. Bitumage de 656 ml de voies
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 4,72 ha à Cocody Angré. Opération immobilière « ANGRE STAR 10 – 116 Logts »
	Période :	1998
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Société de Construction Immobilière BATIM-CI
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 4,72 hectares pour la construction de 116 logements économiques. Bitumage de 1 278 ml de voies
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
Etudes techniques : - coordination des études - réunions préparatoires, - reconnaissance du site, - rédaction du rapport d'orientation de l'étude, - étude géométrique des voies - étude de dimensionnement des ouvrages - élaboration des plans et des estimatifs de travaux - rédaction du rapport final d'étude - gestion administrative du projet	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Rechargement de voies dans la commune de DABOU, quartier Word. Projet de Développement des Communes Côtières (PDCC)
	Période :	Juil. 1995 - Août 1995
	Lieu :	Ville de Dabou
	Client :	Mairie de Dabou
	Caractéristiques du projet :	Rechargement des voiries en terre et assainissement
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes techniques : dimensionnement des chaussées et des ouvrages, évaluation des coûts de travaux de rechargement et d'assainissement
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 2,38 ha à Koumassi. Opération immobilière « KOUMASSI LAGUNE IV – 96 Logts »
	Période :	1994
	Lieu :	Commune de Koumassi à Abidjan
	Client :	Société de Construction Immobilière KOUMASSI LAGUNE
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 2,38 hectares pour la construction de 96 logements économiques. Bitumage de 465 ml de voies
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - études hydrologiques et hydrauliques, - étude de la voirie et des terrassements,	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes de viabilisation de 1,80 ha à Koumassi. Opération immobilière « KOUMASSI LAGUNE III – 74 Logts »
	Période :	1992
	Lieu :	Commune de Koumassi à Abidjan
	Client :	Société de Construction Immobilière KOUMASSI LAGUNE

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, - confection des dossiers d'accord préalable.	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 1,8 hectare pour la construction de 74 logements économiques. Bitumage de 300 ml de voies
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification. Dossiers d'appel d'offre
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etude de viabilisation de 130 hectares du lotissement « La Djibi » à la Cocody, Abidjan. Compte des Terrains Urbains N° 3 (CTU 3)
	Période :	1990
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx)
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 130 hectares
	Poste :	Ingénieur d'étude
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etude de Viabilisation de 30 hectares du lotissement « Palmeraie No 3 » à la Riviera, Abidjan
	Période :	1989
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Direction des Ventes Immobilières (DVI)
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 30 hectares
	Poste :	Ingénieur d'étude
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques.	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etude de viabilisation de 100 hectares du lotissement « Palmeraie No 2 » à la Riviera, Abidjan. Compte des Terrains Urbains N° 2 (CTU 2)</i>
	Période :	1988
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx)
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 100 hectares
	Poste :	Ingénieur d'étude
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification
Etudes techniques détaillées : - Identification des réseaux existants et des contraintes du site, - mise au point du plan de masse, - étude de la voirie et des terrassements, - conception et coordination des réseaux (drainage, assainissement, adduction en eau, électrification), - élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques.	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etude de viabilisation de 200 hectares du lotissement « Palmeraie No 1 » à la Riviera, Abidjan. Compte des Terrains Urbains N° 2 (CTU2)</i>
	Période :	1987
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx)
	Caractéristiques du projet :	Travaux de terrassements, de voirie et réseaux divers de 200 hectares
	Poste :	Ingénieur d'étude
	Activités :	Etudes d'exécution de voirie et réseaux divers : drainage, assainissement, adduction en eau et électrification
Etude technique détaillée : - Etude de géométrie routière - Dimensionnement de chaussée - Assainissement routier - Elaboration des plans - Quantitatifs et estimatifs de travaux - Descriptifs de travaux	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etude de la voirie de Marcory Zone 4C, Abidjan. Projet de Développement Urbain N° 3 (PDU3)</i>
	Période :	1987
	Lieu :	Commune de Marcory à Abidjan
	Client :	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx)
	Caractéristiques du projet :	Projet d'une route neuve revêtue de 2,7 km

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
Etude technique détaillée : - Etude de géométrie routière - Dimensionnement de chaussée - Assainissement routier - Elaboration des plans - Quantitatifs et estimatifs de travaux - Descriptifs de travaux	Poste :	Ingénieur d'étude
	Activités :	Etude technique détaillée
	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etude de la voie Y3 à la Riviera Africaine, Abidjan. Projet de Développement Urbain N° 3 (PDU3)
	Période :	1986
	Lieu :	Commune de Cocody à Abidjan
	Client :	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx)
	Caractéristiques du projet :	Projet d'une route neuve revêtue de 1,8 km
	Poste :	Ingénieur d'étude
Etude technique détaillée : - Etude de géométrie routière - Dimensionnement de chaussée - Assainissement routier - Elaboration des plans - Quantitatifs et estimatifs de travaux - Descriptifs de travaux	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etude de la voirie de Mermoz, Abidjan. Projet Sectoriel Routier N° 2 (PSR2)
	Période :	1986
	Lieu :	Abidjan
	Client :	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx)
	Caractéristiques du projet :	Rechargement des voies existantes et complément de drainage
	Poste :	Ingénieur d'étude
	Activités :	Etude technique détaillée
Etude technique détaillée : - Etude de géométrie routière - Dimensionnement de chaussée - Assainissement routier - Elaboration des plans - Quantitatifs et estimatifs de travaux - Descriptifs de travaux	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etude de la voirie de Koumassi Zone Industrielle, Abidjan. Projet Sectoriel Routier N° 2 (PSR2)
	Période :	1986
	Lieu :	Abidjan
	Client :	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx)
	Caractéristiques du projet :	Rechargement des voies existantes et complément de drainage
	Poste :	Ingénieur d'étude
	Activités :	Etude technique détaillée

9. Détail des tâches exécutées		10. Nom et caractéristiques du projet	
Etude technique détaillée : - Etude de géométrie routière - Dimensionnement de chaussée - Assainissement routier - Elaboration des plans - Quantitatifs et estimatifs de travaux - Descriptifs de travaux	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etude de la voie principale de Williamsville, Abidjan. Projet Sectoriel Routier N° 2 (PSR2)	
	Période :	1986	
	Lieu :	Abidjan	
	Client :	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx)	
	Caractéristiques du projet :	Rechargement des voies existantes et complément de drainage	
	Poste :	Ingénieur d'étude	
	Activités :	Etude technique détaillée	
INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET OUVRAGES D'ART			
Maîtrise d'œuvre des travaux Actualisation des quantités des travaux. Coordination, direction et contrôle des travaux, suivi et au contrôle de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux, animation des réunions de chantier, rédactions des comptes rendus et des rapports d'avancement, établissements des attachements et des décomptes de travaux, réceptions provisoire et définitive des travaux.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Suivi et contrôle des travaux de Point à Temps (P.A.T.) sur routes revêtues interurbaines	
	Période :	Oct. 2014 – Nov 2015	
	Lieu :	Départements d'Agnibilékrou, Tanda, Bondoukou, Kotobi, Dimbokro , Bongouanou, Daoukro, Toumodi, Divo, Gagnoa, Issia, San Pédro, Tabou	
	Client :	Ministère des Infrastructures Economiques (AGEROUTE)	
	Caractéristiques du projet :	Travaux de point à temps sur les routes revêtues interurbaines en côte d'Ivoire pour un linéaire d'environ 800 km répartis en trois lots de travaux Lot 1 : Agnibilekrou-Tanda, Tanda-Bondoukou, Bonahouin-Kotobi, Dimbokro-Bongouanou-Kotobi, Daoukro-Kotobi. Lot 2 : Toumodi-Dimbokro, Hermankono-N'douci-Divo, Gagnoa-Divo. Lot 3 : Gagnoa-Yabayo, Guessabo-Issia, Issia-Yabayo, San Pedro-Grand Béréby, Grand Béréby-Tabou	
	Poste :	Chef de projet adjoint	
Activités :	Maîtrise d'œuvre des travaux		

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- Appui au Comité d'évaluation à la séance d'ouverture des offres ; - Examen de chaque offre afin d'établir sa conformité administrative ; - Etude de la proposition des coefficients "a, b c et d" de la formule de révision des prix ; - Vérification de la conformité des postes et des quantitatifs de chaque offre avec le DAO ; - Vérification de l'exactitude arithmétique des offres techniquement conformes ; - Appui au secrétaire du comité dans la préparation et la rédaction des rapports d'ouverture et d'évaluation.	Nom du projet ou mission :	MAURITANIE - Assistance Technique pour l'évaluation des offres de Travaux de réhabilitation de la route Nouakchott - Bombri. Contrat cadre bénéficiaires 2009 – Lot n°2 : Transport et Infrastructures – EuropAid/127054/C/SER/multi.
	Période :	2013
	Lieu :	Nouakchott
	Client :	Project Planning & Management (Bulgaria).
	Caractéristiques du projet :	Projet de reconstruction de la route nationale RN2 entre Nouakchott et Rosso (192 km), de l'aménagement d'une (1) aire de stationnement de cinq mille (5.000) mètres carrés, à la sortie de Nouakchott et d'une station de pesage
	Poste :	Assistant technique en passation
	Activités :	Appui technique au comité d'évaluation des offres du marché de réhabilitation de la route Nouakchott-Bombri. Evaluation technique et financière des offres.
Evaluation des travaux : - Analyse de l'état financier du groupement et du matériel, la capacité à respecter les délais, la capacité du personnel d'encadrement ; - Etude technique et financière ; - Suggestion de mesures constructives à proposer ; - Détermination d'un calendrier définitif (financier et de réalisation) pour la finition du chantier. Rapport d'évaluation détaillé : - Origine des retards dans l'exécution, - Solutions et mesures de correction rationnelles - Mesures d'action à entreprendre par la MC,	Nom du projet ou mission :	MAURITANIE - Evaluation de l'état des travaux de la route Kaedi-Gouraye (277 km) et de la bretelle de Foum Gleita (24 km). Contrat cadre bénéficiaires 2009 – Lot n°2 : Transport et Infrastructures – EuropAid/127054/C/SER/multi
	Période :	2010
	Lieu :	Kaedi, M'Bout, Foum Gleita, Selibaby et Gouraye
	Client :	MC TRITON (Bulgaria)
	Caractéristiques du projet :	Travaux de construction d'une route bitumée de 277 km et d'ouvrages d'art (Kaédi M'bout : 110 dalots, 27 radiers et 06 ponts ; M'bout Sélibaby : 11 dalots, 01 radier et 08 ponts ; M'bout-Foum Gleita : 20 dalots et 06 radiers ; Sélibaby-Gouraye : 66 dalots, 12 radiers et 02 ponts)

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- détermination d'un calendrier prévisionnel pour la finition du chantier.	Poste :	Chef de mission d'évaluation
	Activités :	Evaluation de projet : évaluation technique de la situation de réalisation du projet, analyse des conditions d'un redémarrage du chantier, recommandations pour une meilleure collaboration entre la mission de contrôle et l'entreprise
Etude technique détaillée : - élaboration des schémas itinéraires, - inspections des ouvrages, - diagnostic des dégradations, - études géotechniques, - relevés topographiques, - études de trafic et dimensionnement des structures de la chaussée avec Alise 12, - élaboration des plans des variantes de tracé et ouvrages à construire, - spécifications techniques et évaluation des travaux. Appui à la passation des marchés de travaux : - évaluation technique et financière des offres, - rédaction du rapport d'analyse des offres.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etude technique détaillée de réhabilitation de la route non revêtue Séguéla-Mankono (58 km) et de la route Mankono-Tieningboué (56 km). Contrat cadre bénéficiaires 2009 – Lot n°2 : Transport et Infrastructures – EuropAid/127054/C/SER/multi
	Période :	2009-2010
	Lieu :	Départements de Séguéla et de Mankono
	Client :	Consortium PLANET (Grèce)
	Caractéristiques du projet :	Réhabilitation d'une route non revêtue de 58 km et construction d'un pont en béton armé de 18 ml
	Poste :	Chef de mission d'étude
	Activités :	Etude d'APD : schémas itinéraires, inspections des ouvrages, diagnostic des dégradations, études géotechniques, relevés topographiques, études de trafic, dimensionnement des chaussées, plans des variantes de tracé et ouvrages à construire, spécifications techniques et évaluation des travaux. Appui à la passation des marchés de travaux : évaluation technique et financière des offres des soumissionnaires
Maîtrise d'œuvre des travaux : - coordination et supervision de la mission de suivi et contrôle - appui technique au chef de mission,	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Maîtrise d'œuvre des travaux de reprofilage lourd de 189 km de route en terre, de traitement de points critiques et emplois partiels dans la S/P de Bilimono dans le Département de Ferkessédougou
	Période :	Juil. 2009 – Mars 2011

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- validation des attachements et des décomptes, - validation des différents rapports (mensuels, trimestriels et définitifs), - participation aux réceptions provisoire et définitive.	Lieu :	Département de Ferkessédougou
	Client :	Ministère des Infrastructures Economiques (AGEROUTE)
	Caractéristiques du projet :	Travaux de reprofilage lourd de 189 km de route en terre. Traitement de points critiques et construction d'ouvrages de traversée (buses Ø800 et Ø1000). Construction d'un dalot triple : 3x4x3
	Poste :	Chef de projet
	Activités :	Maîtrise d'œuvre des travaux
Etudes techniques : - études topographiques, - études hydrologiques et hydrauliques, - études géotechniques, - études géométriques des voies - études de dimensionnement des ouvrages - élaboration des plans et des estimatifs de travaux. Maîtrise d'œuvre des travaux : - coordination et supervision de la mission de suivi et contrôle - appui technique au chef de mission des travaux, - validation des attachements et des décomptes, - validation des différents rapports (mensuels, trimestriels et définitifs), - participation aux réceptions provisoire et définitive.	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes et contrôle des travaux d'ouverture de voies et d'aménagement de plateformes. Lot 2 : zone nord
	Période :	Juin 2008 - Oct. 2008
	Lieu :	Départements de Divo, Bongouanou, Man, Duékoué, Touba, Boundiali, Korhogo, Nielle et Bouaké
	Client :	MTN COTE D'IVOIRE
	Caractéristiques du projet :	Travaux de reprofilage lourd de 37,7 km de routes en terre et aménagement de 12 plateformes pour l'installation de pylônes. Traitement de points critiques et construction d'ouvrages de traversée (buses Ø800 et Ø1000). Construction de deux dalots simples : 3x3 et 2x3
	Poste :	Chef de projet, Ingénieur d'études et de maîtrise d'œuvre
	Activités :	Etudes d'avant-projet détaillé : études topographiques, études hydrologiques et hydrauliques, études géotechniques, études géométriques. Maîtrise d'œuvre des travaux : suivi et contrôle technique des travaux, élaboration des attachements et décomptes de travaux, rédaction des rapports d'exécution, réceptions provisoire et définitive des travaux.
Etudes techniques : - études topographiques, - études hydrologiques et hydrauliques, - études géotechniques,	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes et contrôle des travaux d'ouverture de voies et d'aménagement de plateformes. Lot 1 : zone sud
	Période :	Janv. 2008 - Juil. 2008

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- études géométriques des voies - études de dimensionnement des ouvrages - élaboration des plans et des estimatifs de travaux. Maîtrise d'œuvre des travaux : - coordination et supervision de la mission de suivi et contrôle - appui technique au chef de mission des travaux, - validation des attachements et des décomptes, - validation des différents rapports (mensuels, trimestriels et définitifs), - participation aux réceptions provisoire et définitive.	Lieu :	Départements de Bondoukou, Daoukro, Toumodi, Yamoussoukro, Divo, Gagnoa, Lakota, Soubré, Tabou, San Pédro et Guiglo
	Client :	MTN COTE D'IVOIRE
	Caractéristiques du projet :	Travaux de reprofilage lourd de 27,25 km de routes en terre et aménagement de 16 plateformes pour l'installation de pylônes. Traitement de points critiques et construction d'ouvrages de traversée (buses Ø800 et Ø1000). Construction de trois dalots : 2x2x3, 2x2 et 2x2x2
	Poste :	Chef de projet, Ingénieur d'études
Etudes d'actualisation : - étude géométrique des voies - élaboration des plans et des estimatifs de travaux - élaboration des spécifications techniques, - confection des dossiers d'appel d'offres de travaux.	Nom du projet ou mission :	<i>GABON – Etudes d'avant-projet détaillé pour l'aménagement de la route Lalara - Koumameyong</i>
	Période :	Juin 2008 - Sept. 2008
	Lieu :	Province de l'Ogooue Ivindo – GABON
	Client :	Groupement SOCETEC-MALI / SNGE-GABON – Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et de la Construction
	Caractéristiques du projet :	Construction d'une route neuve bitumée de 63 km, de largeur 7 m avec 2 accotements de 1,5 m, couche de fondation en grave concassée de 20 cm, couche de base en grave bitume de 12 cm et revêtement en béton bitumineux de 6 cm. Construction de 131 ouvrages hydrauliques (buses et dalots) et de 02 ponts en béton armé : un pont à 2 travées de 12 m sur la rivière Aboka et un pont à 2 travées de 12 m sur la rivière Djon ;

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Actualisation des études d'avant-projet détaillé : études géométriques, élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, confection des dossiers d'appel d'offres de travaux.
Etudes techniques : - coordination des études - réunions préparatoires, - reconnaissance du site, - rédaction du rapport d'orientation de l'étude, - étude géométrique des voies - étude de dimensionnement des ouvrages - élaboration des plans et des estimatifs de travaux - validation des différents rapports des experts - rédaction des rapports d'activités mensuels et du rapport final d'étude d'APD - gestion administrative du projet	Nom du projet ou mission :	GABON – Etudes détaillées pour les travaux de construction de la route bitumée Koumameyong-Ovan.
	Période :	Mars 2007 - Oct. 2007
	Lieu :	Province de l'Ogooue Ivindo – GABON
	Client :	Groupement SOCETEC-MALI / SNGE-GABON – Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et de la Construction
	Caractéristiques du projet :	Construction d'une route neuve bitumée de 55 km, de largeur 7 m avec 2 accotements de 1,5 m, couche de fondation en grave concassée de 20 cm, couche de base en grave bitume de 10 cm et revêtement en béton bitumineux de 5 cm. Construction de 18 dalots : un dalot 1,5x1,0 ; neuf dalots 1,5x1,5 ; six dalots 2,0x2,0 ; deux dalots 2x2,5x2,0. Construction de 03 ponts en béton armé : un pont à 2 travées de 15 m sur le Ké ; un pont à 1 travée de 15 m sur le Bélèm ; un pont à 4 travées de 31 m sur le Mvoug
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'avant-projet détaillé : relevé topographique détaillé, études hydrologiques et hydrauliques, études géotechniques, études géométriques, études environnementales, élaboration des plans définitifs et des spécifications techniques, confection des dossiers d'appel d'offres de travaux.
Etudes techniques : - coordination des études - réunions préparatoires, - reconnaissance des sites,	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etudes d'avant-projet détaillé pour la construction de 96 ouvrages d'art et voies d'accès dans six régions de Côte d'Ivoire
	Période :	Nov. 2006 – Déc. 2007

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- rédaction du rapport d'orientation de l'étude, - étude géométrique des voies - étude de dimensionnement des ouvrages - élaboration des plans et des estimatifs de travaux - validation des différents rapports des experts - rédaction des rapports d'activités mensuels et du rapport final d'étude d'APD - gestion administrative du projet	Lieu :	Régions du N'Zi Comoé, du Moyen Comoé, du Zanzan, du Hautassandra, du Fromager et des Lagunes
	Client :	Ministère des Infrastructures Economiques (AGEROUTE)
	Caractéristiques du projet :	N'Zi Comoé : 29 dalots ; Moyen Comoé : 12 dalots ; Hautassandra : 17 dalots ; Fromager : 9 dalots ; Zanzan : 12 dalots ; Lagunes : 3 ponts et 14 dalots
	Poste :	Chef de mission d'études
	Activités :	Etudes d'avant-projet détaillé : relevé topographique détaillé, études hydrologiques et hydrauliques, élaboration des plans des ouvrages et des accès, spécifications techniques, dossiers d'appel d'offres. Etude économique. Etude d'impact environnemental et sociale
Maîtrise d'œuvre des travaux : - coordination et supervision de la mission de suivi et contrôle - appui technique au chef de mission, - validation des décomptes après l'entreprise et le chef de mission, - validation des différents rapports (mensuels, trimestriels et définitifs), - participation aux réceptions provisoire et définitive.	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Maîtrise d'œuvre des travaux de construction des remblais d'accès de 04 ouvrages d'art dans le département de San Pedro</i>
	Période :	Nov. 2006 – Février 2007
	Lieu :	Département de San Pedro
	Client :	Ministère des Infrastructures Economiques (AGEROUTE)
	Caractéristiques du projet :	Travaux de remblais, de rechargement, de reprofilage et de compactage des accès aux ouvrages : 7108 bis (dalot 2x4x4), 7108 (dalot 4x4), 7108 ter (dalot 3x3) et 7109 bis (dalot 2x4x4)
	Poste :	Chef de projet
Maîtrise d'œuvre des travaux : - coordination, direction et contrôle des travaux, - animation des réunions de chantier, - rédactions des comptes rendus et des rapports d'avancement,	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Maîtrise d'œuvre des travaux de construction des remblais d'accès de 06 ouvrages d'art dans les départements de Sassandra et Soubré</i>
	Période :	Nov. 2005 – Février 2006
	Lieu :	Départements de Sassandra et Soubré

9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
- établissements des attachements et des décomptes de travaux, - réceptions provisoire et définitive des travaux	Client :	Cabinet ARC INGENIERIE – Ministère des Infrastructures Economiques
	Caractéristiques du projet :	Travaux de remblais, de rechargement, de reprofilage et de compactage des accès aux ouvrages : 7211 (dalot 2x4x4), 7214 (dalot 3x4x4), 7254 (dalot 2x4x4), 7167 (dalot 2x4x4), 7144 bis (dalot 4x4), 7157 (dalot 3x3)
	Poste :	Chef de mission
	Activités :	Maîtrise d'œuvre des travaux
Maîtrise d'œuvre des travaux : - coordination, direction et contrôle des travaux, - animation des réunions de chantier, - rédactions des comptes rendus et des rapports d'avancement, - établissements des attachements et des décomptes de travaux, - réceptions provisoire et définitive des travaux	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de 70 km de routes rurales dans les départements d'Abengourou et de Soubré à partir des méthodes à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)</i>
	Période :	Fév. 2004 – Juin 2004
	Lieu :	Départements d'Abengourou et Soubré
	Client :	Groupement ARC INGENIERIE / S2IC – Ministère des Infrastructures Economiques
	Caractéristiques du projet :	Travaux routiers par les méthodes HIMO de 38,4 km de route en terre dans le département d'Abengourou (Abromamoué et Apoisso), de 31,6 km de route en terre dans le département de Soubré (Kpada et Oupoyo). Construction de 02 dalots : 3x3 (Kpada) et 3x2 (Abromamoué)
	Poste :	Chef de mission
	Activités :	Maîtrise d'œuvre des travaux
Etude technique détaillée : - Etude de géométrie routière - Dimensionnement de chaussée - Assainissement routier - Elaboration des plans - Quantitatifs et estimatifs de travaux - Descriptifs de travaux	Nom du projet ou mission :	<i>COTE D'IVOIRE – Etude de la liaison routière Songon-Agban-Niéky. Projet Sectoriel Routier N° 2 (PSR 2)</i>
	Période :	1986
	Lieu :	Département de Songon
	Client :	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx)
	Caractéristiques du projet :	Projet de construction d'une route neuve revêtue de 10 km en rase campagne

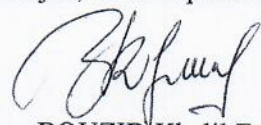
9. Détail des tâches exécutées	10. Nom et caractéristiques du projet	
Etude technique détaillée : - Etude de géométrie routière - Dimensionnement de chaussée - Assainissement routier - Elaboration des plans - Quantitatifs et estimatifs de travaux - Descriptifs de travaux	Poste :	Ingénieur d'étude
	Activités :	Etude technique détaillée
	Nom du projet ou mission :	COTE D'IVOIRE – Etude de la liaison routière Vavoua-Séguéla. Projet Sectoriel Routier N° 2 (PSR 2)
	Période :	1986
	Lieu :	Départements de Vavoua et de Séguéla
	Client :	Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx)
	Caractéristiques du projet :	Projet de construction d'une route neuve revêtue de 78 km en rase campagne
	Poste :	Ingénieur d'étude
	Activités :	Etude technique détaillée

11. Attestation :

Je, soussigné, BOUZID Khalil Fouad, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Je confirme que j'ai donné mon accord à la firme 2I-CI SA afin de proposer ma candidature pour la manifestation d'intérêt pour le « **Recrutement d'un cabinet pour la Maîtrise d'œuvre en vue d'assurer le contrôle et le suivi technique des travaux de construction des bâtiments du CEA-CCBAD** »

Abidjan, le 24 Septembre 2017



BOUZID Khalil Fouad

4.2.3 Poste : Expert en Calcul de Structures

Nom : COULIBALY
Prénoms : Souleymane

Contact téléphonique : Courriel : coulould@2i-ci.com; Tél : 07 15 01 01
Profession : Ingénieur Génie civil

Fonction dans l'entreprise : Président Directeur Général

Principales qualifications :

PERIODE	INSTITUTIONS FREQUENTEES	DIPLOMES OBTENUS
Septembre 1971 à Juin 1974	Lycée Technique d'Abidjan	Bac E (Mathématique et Technique)
Septembre 1974 à Juin 1979	Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics d'Abidjan	Ingénieur des Travaux Publics
Septembre 1979 à Juin 1980	Centre des Hautes Etudes de la Construction (CHEC)	Certificat de fin d'Etudes

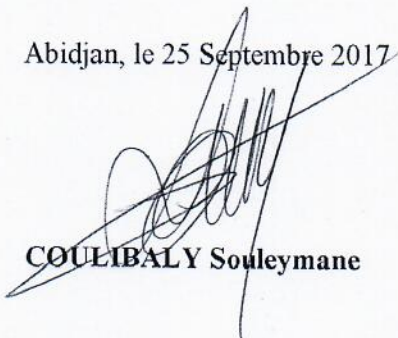
Expériences professionnelles :

Période	Entreprise	Fonction occupée	Chantiers suivis
Depuis Septembre 2006	INTERNATIONAL D'INGENIERIE EN COTE D'IVOIRE SA (2I - CI SA),	Président Directeur Général;	Coordination des études et de suivi et contrôle de travaux : • Supervision du Suivi et contrôle des travaux de construction d'une Direction Régionale de la SODECI à la Riviera Palmeraie • Etudes, suivi et contrôle des travaux tous corps d'état de la Maison d'Arrêt et de correction d'Abidjan (M.A.C.A) • Etude pour l'amélioration de l'habitat des campements des plantations de bananes en Côte d'Ivoire et le contrôle de leur réalisation (Budget de la Commission Européenne, Actions Extérieures) ; • Calculs de structures de plusieurs édifices, dont : ° Immeuble R+3 au II Plateaux 8^{ème} Tranche (Cabinet Mana Koita) : 2015 ° Immeuble R+3 à usage de bureaux au PAA (Cabinet Mana Koita) : 2015 ° Immeuble R+4 à usage de bureaux à Treichville (Cabinet Mana Koita) : 2016 ° Immeuble R+3 (Cabinet ° La résidence MAHA R+11 à Marcory Zone 4 (INCIGROUP) : 2016 ° Opération FICUS (Cabinet BIO Architectes) : en cours depuis Juillet 2017

De Février 2001 à Août 2006	Ministère de la Construction et de l'urbanisme et de l'Habitat et INTERNATIONAL D'INGENIERIE EN COTE D'IVOIRE (2I - CI),	Directeur de la Construction et de la Maintenance ; et DG	Coordination des études et de suivi et contrôle de travaux ° de la mise en œuvre des programmes, de suivi et du contrôle des constructions, d'aménagement, d'entretien et de maintenance des bâtiments pour le compte de l'état et des collectivités locales ; ° de l'assistance aux collectivités locales en matière de programmation et de suivi des travaux relevant des domaines de la construction ; ° d'assurer la maintenance des édifices publics et la réhabilitation du patrimoine immobilier de l'Etat tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger
De Février 1997 à Février 2001	INTERNATIONAL D'INGENIERIE EN COTE D'IVOIRE SA (2I - CI)	DG	° Etude de création d'une ferme pour l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique à Yamoussoukro y compris assainissement et VRD (Montant du projet: 400.000.000 FCFA) ° Supervision de l'exécution des travaux : visites des chantiers, réunions et rapports ° Suivi et Contrôle d'un amphithéâtre de 500 places à l'ISTC de COCODY ° etc.
D'Avril 1994 à Août 1995	DCGTX (Actuel BNETD),	Chef de la Section Etudes techniques	° Etude de 10 nouveaux collèges y compris assainissement et VRD et 50 lycées et collèges à réhabiliter du projet BAD EDUCATION / IV financé par la Banque Africaine de Développement (Montant du projet: 7.500.000.000 FCFA) ° Contrôle des terrassements et des VRD du PALAIS DE LACULTURE d'Abidjan. Financement COTE D'IVOIRE et République Populaire de CHINE (Montant du projet : 26.000.000.000 FCFA)
D'Octobre 1990 à Mars 1992	Groupeement FRAZETTI / SIBAGEC	Directeur des travaux. Régions de Man, Danané, Guiglo et Touba	Réalisation de 86 ouvrages d'art à l'ouest de la COTE D'IVOIRE (3 ponts – poutres, 1 pont – dalle, 82 cadres fermés simples et doubles)
D'Octobre 1986 à Mai 1989	Dumez Afrique / CCGA	Directeur Adjoint puis Directeur des travaux de la Basilique Notre Dame de la Paix Yamoussoukro	Calcul de structure béton et Construction de trois grands édifices, les travaux d'assainissement et VRD (Le Péristyle : 10.000 m2 couverts, Le Parvis : 10.500 m2 couverts, La Basilique : 7.500 m2 couverts Calcul de structure béton et Construction : . du Palais des Sports, de la Tribune du terrain de football et du Vélodrome de Treichville . des tribunes du stade CHAMRPOUX à Marcory

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Abidjan, le 25 Septembre 2017


COULIBALY Souleymane

4.2.4 Poste : Expert en Environnement

Nom & Prénoms : Dr. GUEDE GBOAZO

Contact : 02 18 44 86

FORMATION

Université du Québec à Montréal

- Master en Sciences Appliquées en Évaluation Environnementale et Gestion en Environnement (1980 - 1984)

Université Patrice Lumumba URSS

- Ingénieur de Conception – Option Mines (1973 - 1979)

École Nationale Supérieure des TP - Abidjan

- Attestation (1971 - 1973)

FORMATION

COMPLÉMENTAIRE

SIFÉE (2012)

- École d'été en évaluation environnementale : Les outils innovants en évaluation environnementale : Système d'information Géographique et Analyse multicritère

RIALTO (2012)

- Plan de liquidation de déversement accidentel de pétrole

CEDAO-ÉTHIOPIE

- Préparation sur le 13^e Sommet de la Commission du Développement Durable

UEMOA-BÉNIN (2006)

- Séminaires de la Politique Énergétique Commune de l'UEMOA

NATIONS-UNIES : ONU (2005)

- 12^e Sommet de la Commission de Développement Durable

Autres formations listées à la fin du CV

EXPÉRIENCES

PROFESSIONNELLES

GROUPE LOKO (2006-2009)

- Directeur des Études du cycle supérieur (École des Mines, Pétrole et Environnement)

NEXON CONSULTING (2009 - 2013)

- Directeur Technique

ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL (depuis avril 2013)

- Directeur de l'Environnement et du Développement Durable - Abidjan

Autres expériences

professionnelles listées à la fin du CV.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

AUTORITE DU BASSIN DU NIGER (ABN/Juin 2016)

Projet : Études Environnementales et Sociales Stratégiques du programme intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger (PIDACC/BN/Juin 2016). **EESS assortie d'un CGES et d'un PCGES (Plan Cadre des Gestion Environnementale et Sociale).**

Mission : La mission a consisté à évaluer les impacts potentiels du programme stratégique de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger qui concerne neuf (9) (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigéria et Tchad). **Financement Banque Africaine (BAD) de Développement, Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). EESS assortie d'un CGES et d'un PCGES (Plan Cadre des Gestion Environnementale et Sociale).**

° MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DE GUINEE BISSAU

Projet d'assistance technique pour le secteur de l'industrie extractive (PATSIÉ)/2014/Chef de Mission

Mission : La mission a consisté à évaluer les impacts potentiels du secteur des Industries Extractives dans la stratégie de l'État de la GUINEE-BISSAU sur la prise en compte des impacts du secteur dans sa politique de développement dudit secteur.

Financement Banque Mondiale. Elaborer une EESS assortie d'un CGES

° MINISTÈRE DES MINES ET DES HYDROCARBURES DU NIGER / 2015 / Coordonnateur et Chef de Mission du Projet

Évaluation Environnementale Sociale Stratégique du secteur des Mines et des hydrocarbures - Diagnostic de l'environnement dans le secteur des Mines et des hydrocarbures

État actuel du milieu récepteur et du cadre juridico institutionnel / Inventorier et analyser le cadre environnemental, l'impact de l'exploration, de la production et du stockage / Identification et évaluation des impacts potentiels, y compris les orientations pour un plan d'urgence environnementale (PUE) / Proposition d'un cadre institutionnel amélioré / Proposition d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et d'un Plan Cadre de Gestion Environnemental et Social (PCGES).

• **Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC)/ 2015**

/ Chef de mission intérimaire : Projet Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EEESS) du secteur des Industries Extractives du Niger N/Réf. : 106770.001-100. Réf. : 001/2014/BE/PRACC. La mission a consisté à évaluer les impacts potentiels du secteur Pétrolier dans la stratégie de l'État du Niger sur les la prise en compte des impacts du secteur dans sa politique de développement dudit secteur. **Financement Banque Mondiale**

° MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MINESUDD)

• **Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes (PROGEP)/ 2015 / Expert Chef du Projet : Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**

État initial / Inventorier et analyser le cadre environnemental, législatif et Réglementaire / Elaborer la matrice des aspects environnementaux et la matrice de l'importance des impacts / Elaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Financement Banque Mondiale.

° MINISTÈRE DE LA SALUBRITE URBAINE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Projet : Étude technique et Étude d'impact environnemental et social d l'aménagement du réseau de drainage des bassins versants d'Abidjan Est et Abidjan Ouest. (PRICI : 2^{ème} tranche, mars 2016).

Mission : Mettre en évidence les impacts potentiels positifs et négatifs de l'aménagement, proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale et préconiser des mesures d'atténuation.

• **COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITÉ (CIE) / 2011 / Expert Sénior**
Coordonnateur

IEPF Symposium international sur la biomasse énergie • Certificat (29 /11/ 99 au 02 /12/ 99) SIFÉE, MONTRÉAL (CANADA) • 17^e Colloque international en évaluation environnementale Communication thème : Évaluation environnementale sociale stratégique du développement du secteur des hydrocarbures <i>onshore</i> et <i>offshore</i> en Côte d'Ivoire (12/06/2012 au 15/06/2012) SIFÉE, MONTRÉAL (CANADA) • 16^e École d'été en évaluation environnementale • Attestation (17/06/2012 au 22/06/2012) NATIONALITÉ : Ivoirienne AFFILIATION À DES ASSOCIATIONS/GROUPEMENT PROFESSIONNELS • Association des Géophysiciens de la Région d'Afrique (AGRA) - Secrétaire • Secrétariat International Francophone d'Evaluation Environnementale SIFÉE Montréal (Canada) - Membre • ONG Amis des Lagunes de Côte d'Ivoire (AMILAG_CI) – Fondateur • Réseau Ivoirien des Professionnels de l'Hygiène Sécurité et Environnement (rihse) Membre d'Honneur.	• CELLULE DE COORDINATION DU PROJET D'URGENCE DE RENAISSANCE DES INFRASTRUCTURES DE COTE D'IVOIRE (PRIC) / 2014 / Expert Environnementaliste Étude technique et étude d'impact environnemental et social portant sur l'aménagement du réseau de drainage des bassins versants d'Abidjan Est et Abidjan Ouest. État actuel du milieu récepteur et du cadre juridico institutionnel / Inventorier et analyser le cadre environnemental / Réalisation d'Enquêtes terrain dans les Communes touchées / Identification et évaluation des impacts potentiels / Proposition d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) ROCKSTONE SOCIETE MINIERE • Projet Aurifère d'AFEMA ABOISSO / 2012 / Chef de Mission Élaboration du plan de Déplacement et de Réinstallation des populations affectées (PDR ou PAR) État initial / Inventorier et analyser le cadre environnemental, législatif et Réglementaire / Élaborer la matrice des aspects environnements et la matrice de l'importance des impacts / Élaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale / Élaborer le Plan de Déplacement et de Réinstallation des populations affectées (PDR ou PAR). Financement Banque Mondiale • COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITÉ (CIE) / 2011 / Expert Sénior • Coordonnateur • Projet de certification du Système de Management Environnemental (SME) Analyse Environnementale Initiale de la Direction des Mouvements d'Énergie (DME) - Audit à blanc des Usines de la CIE pour la démarche de la certification ISO 14001 : 2004 (F) État initial : Analyser la performance environnementale des Usines et les Bonnes pratiques de CIE environnement / Inventorier et analyser le cadre environnemental / Élaborer la matrice des aspects environnements et la matrice de l'importance des impacts / Élaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale / Analyser la performance environnementale et les Bonnes pratiques / Faire les recommandations PROJET D'ASSAINISSEMENT POST CONFLIT (PAPC)/2009/ Chef Mission : Élaboration d'une Étude d'impact Environnemental et Social PAPC : Construction d'une décharge d'ordures ménagères Réalisation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) des populations affectées par le projet Construction d'une décharge d'ordures ménagères. Financement Banque Mondiale.
--	--

PROJETS EN EVALUATION ENVIRONNEMENTALE REALISES

- **AGENCE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (ANDE) / 2011 / Membre du Comité de Rédaction**
Élaboration des Guides Sectoriels de l'ANDE
Définir le Contexte Général / Identifier les secteurs cibles / Concevoir des Guides sectoriels dans le cadre de la protection de l'environnement / Tenir un séminaire sur les Guides / Adopter les Guides en plénière.

- **COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITÉ (CIE) / 2010 / Coordonnateur et Chef de Mission**

Élaboration d'une Analyse Environnementale Initiale des Usines de production d'Électricité - Audit à blanc des Usines de la CIE pour la démarche de la certification ISO 14001 : 2004 (F). Préconiser un CGES (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale)

État initial : Analyser la performance environnementale des Usines et les Bonnes pratiques de CIE environnement / Inventorier et analyser le cadre environnemental / Élaborer la matrice des aspects environnements et la matrice de l'importance des impacts / Élaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale / Analyser la performance environnementale et les Bonnes pratiques / Faire les recommandations.

- **H&B (République du Cameroun) / 2010 / Expert Sénior**

Élaboration d'une EIES de la plantation industrielle de palmiers à huile

- Réunion de confirmation du plan de travail et le lancement de la mission et la présentation du rapport de démarrage;

- Élaboration et la finalisation des outils de collecte (questionnaires, guide d'entretien, guide d'observation de terrain);

- Identifier les acteurs potentiels (institutions, personnes ressources, groupes d'intérêt, communauté, etc.);

- Séance de restitution pour recueillir les observations de tous les acteurs concernés.

i) Suivi des activités de H&B

ii) Évaluation de la conformité

iii) Réalisation d'une étude sommaire de danger,

iv) Réalisation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale - Audit (PGES-A).

- **DON DE GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE (DGDI) – Financement Banque Mondiale / 2010 / Coordonnateur et Chef de Mission**

Réglementation et des Standards Environnementaux (RSE) en vue du Développement Durable du Secteur des Hydrocarbures - Diagnostic du suivi du PGES

Inventorier et analyser la cadre Institutionnel, législatif et Réglementaire / Diagnostic de la réglementation environnementale du secteur des hydrocarbures. Élaborer le Modèle Conceptuel de la BD / Élaborer le Progiciel de la BD / Élaborer la réglementation et les Standards environnementaux du secteur des hydrocarbures / Plan de Suivi (PS) des Standards et Normes environnementaux.

Financement Banque Mondiale.

- **DON DE GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE (DGDI) – Financement Banque Mondiale / 2010 / Coordonnateur et Chef de Mission**

Établissement d'un Système de Suivi Environnemental du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (SSE-PGES) pour assurer le Développement du Secteur des Hydrocarbures en Côte d'Ivoire

État initial / Inventorier et analyser le cadre Institutionnel, législatif et réglementaire / Analyser le PGES Générique de l'EES et le PCGES (Plan cadre de la Gestion Environnementale et Sociale) / Élaborer le Progiciel du PGES / Analyser le PGES Générique de l'EES / Élaborer le dictionnaire de la BD / Élaborer le Modèle Conceptuel de la BD / Élaborer le Progiciel de la BD.

Financement Banque Mondiale

- **DON DE GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE (DGDI) / 2010 / Coordonnateur et Chef de Mission**

Évaluation Environnementale Stratégique du secteur des hydrocarbures

État initial d milieu récepteur et du cadre juridico institutionnel / Inventorier et analyser le cadre environnemental, l'impact de l'exploration, de la production et du stockage / Identification et évaluation des impacts potentiels de la réforme y compris les orientations pour un plan d'urgence environnementale (PUE) / Proposition d'un cadre institutionnel amélioré / Proposition d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). **Financement Banque Mondiale**

- **COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITÉ (CIE) / 2010 / Coordonnateur et Chef de Mission**

Élaboration d'une Analyse Initiale Environnementale et sociale

État initial du milieu récepteur / Inventorier et analyser les intrants de l'usine, l'impact des barrages et de l'unité thermique / Élaborer le circuit des plans d'eau / Élaborer le plan de gestion des déchets dangereux / Identification et évaluation des impacts potentiels / Proposition d'un cadre institutionnel amélioré / Réinstallation et compensation des populations.

Analyse Environnementale Initiale des Poste de transformateurs de production d'Électricité - Audit à blanc des Usines de la CIE pour la démarche de la certification ISO 14001 : 2004 (F)

État initial : Analyser la performance environnementale des Usines et les Bonnes pratiques de CIE environnement / Inventorier et analyser le cadre environnemental / Élaborer la matrice des aspects environnements et la matrice de l'importance des impacts / Élaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale / Analyser la performance environnementale et les Bonnes pratiques / Faire les recommandations.

- **ADERCI / 2009 / Chef de Mission**

Élaboration d'une EIES de l'unité de récupération et torchère du biogaz de la décharge d'AKOUEDO et élaborer un PGES

Réunion de confirmation du plan de travail et le lancement de la mission et la présentation du rapport de démarrage;

Élaboration et la finalisation des outils de collecte (questionnaires, guide d'entretien, guide d'observation de terrain);

Identifier les acteurs potentiels (institutions, personnes ressources, groupes d'intérêt, communauté, etc.);

Séance de restitution pour recueillir les observations de tous les acteurs concernés.

Suivi des activités d'ADERCI

Évaluation de la conformité

Réalisation d'une étude sommaire de danger,

i) Réalisation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale

ii) Audit (PGES-A).

- **RANDGOLD – MINE D'OR DE TONGON / 2009 / Chef de Mission**

Élaboration du plan de Déplacement et de Réinstallation des populations affectées par le Projet d'alimentation de la Mine d'or en électricité HT

État initial / Inventorier et analyser le cadre Institutionnel, législatif et réglementaire / Analyse des impacts du projet / Élaborer la matrice des aspects environnementaux et la matrice de l'importance des impacts / Proposition des mesures d'atténuation / Élaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) / Élaborer le Plan de Déplacement et de Réinstallation des populations affectées (PDR ou PAR).

- **EXACT / 2009 / Chef de Mission**

Élaboration d'une EIES d'une usine de traitement de caoutchouc

Réunion de confirmation du plan de travail et le lancement de la mission et la présentation du rapport de démarrage;

Élaboration et la finalisation des outils de collecte (questionnaires, guide d'entretien, guide d'observation de terrain);

Identifier les acteurs potentiels (institutions, personnes ressources, groupes d'intérêt, communauté, etc.).

Séance de restitution pour recueillir les observations de tous les acteurs concernés.

Suivi des activités d'EXACT

Évaluation de la conformité

Réalisation d'une étude sommaire de danger,

Réalisation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale - Audit (PGES-A).

- **PETROCI / 2009 / Chef de Mission**

Élaboration de l'EIES d'un pipeline multi-produits de transport d'hydrocarbures d'Abidjan – Yamoussoukro-Bouaké

Réunion de confirmation du plan de travail et le lancement de la mission et la présentation du rapport de démarrage;

Élaboration et la finalisation des outils de collecte (questionnaires, guide d'entretien, guide d'observation de terrain);

Identifier les acteurs potentiels (institutions, personnes ressources, groupes d'intérêt, communauté, etc.);

Séance de restitution pour recueillir les observations de tous les acteurs concernés.

Suivi des activités de PETROCI

Évaluation de la conformité

Réalisation d'une étude sommaire de danger,

Réalisation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale - Audit (PGES-A).

Financement Banque Mondiale.

- **AFREN / 2009 / Chef de Projet**

Étude d'impact Environnemental et social pour l'exploitation d'un bloc pétrolier en offshore (Bloc CI-01) - Protection de la biodiversité marine et côtière de la Côte d'Ivoire en élaborant un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES)

Analyse de l'état initial (milieu biophysique et humain) et des tendances du milieu / Inventorier les zones d'influences du projet / Études des techniques d'exploitation / Méthodes de gestion des boues de forage d'exploitation / Identifier les zones et espèces menacées / Renforcement institutionnel / Analyse institutionnelle et juridique de la Côte d'Ivoire et passer en revue les OP de la Banque Mondiale / Évaluation des impacts potentiels / Consultation publique / Élaboration d'un PGES Rédaction du rapport final.

- **PUMA ENERGY / 2009 / Chef de Mission**

Élaboration d'une EIES Environnement de l'apportement pétrolier

Réunion de confirmation du plan de travail et le lancement de la mission et la présentation du rapport de démarrage;

Élaboration et la finalisation des outils de collecte (questionnaires, guide d'entretien, guide d'observation de terrain);

Identifier les acteurs potentiels (institutions, personnes ressources, groupes d'intérêt, communauté, etc.);

Séance de restitution pour recueillir les observations de tous les acteurs concernés.

Suivi des activités de PUMA ENERGY

Évaluation de la conformité

Réalisation d'une étude sommaire de danger,

Réalisation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale - Audit (PGES-A).

- **PRIDE PETROLEUM / 2008 / Chef de Mission**

Construire des stations-service (stations de distribution des produits pétroliers)

Réalisation d'une étude d'impact environnemental et social / Réalisation du Plan de gestion Environnementale et Sociale (PGES) / Analyse de l'état initial / Identification des impacts / Analyse institutionnelle et juridique de l'EIES en Côte d'Ivoire.

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

CONSEIL MONDIAL DE L'ÉNERGIE - ALGÉRIE (2003)

- Systèmes d'Informations Énergétiques

BANQUE MONDIALE - ABIDJAN (2002)

- Atelier Régional sur l'Énergie Rurale pour un Développement Durable

CONSEIL MONDIAL DE L'ÉNERGIE – ARGENTINE (2001)

- Les Marchés de l'Énergie : Les Défis du Nouveau Millénaire

MINEEF – ABIDJAN (2000)

- Atelier National, Inventaire et Mesures d'Atténuations des GES

IEPF (1999)

- Symposium International sur la Biomasse Énergie

CARRIERE ADMINISTRATIVE

- **Direction des Mines (Ministère des Mines et de l'Énergie) / 2003 / Chef de Mission**

Contrôle de la qualité des produits pétroliers

Préserver la qualité des produits pétroliers / Appui aux structures pétrolières régionales surtout les stations-services du ministère en charge des Mines et de l'Énergie / Conceptualiser les tests et les calculs / Élaboration des fiches techniques de contrôle / Appliquer la norme de la qualité.

- **Direction des Mines (Ministère des Mines et de l'Énergie) / 2001 / Chef de Projet**

Élaboration des fiches techniques (pour le suivi des enclenchements électriques)

À partir des coupures de l'électricité sur Abidjan et à l'intérieur du Pays de la Côte d'Ivoire, élaborer des fiches de suivi / Conception des outils et méthodes (fiches et procédures) / Élaborer le tableau de bord / Garantie le service de l'énergie électrique / Suivi des incidents du secteur électrique du serveur du système / Management général.

- **Direction des Mines (Ministère des Mines et de l'Énergie) / 1988 – 1989 / Membre de la Commission de l'élaboration du Code Minier**

Élaboration d'un nouveau Code Minier Ivoirien

Renforcer la capacité de la législation minière et les acteurs administratifs du Ministère des Mines et de l'Énergie / Recueil et compilation des données / Initialiser la base de données et faire l'étude comparée des Codes de quelques pays de l'Afrique de l'Ouest.

MINISTÈRE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE (1985 - 2006)

- Direction de l'Énergie : Chargé de Mission (2002 - 2006)
- Directeur Régional des Mines et de l'Énergie de SAN-PEDRO (2001 - 2002)
- Directeur Régional des Mines et de l'Énergie de GAGNOA (1993 - 2001).

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES COMPLÉMENTAIRES

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE YAMOUSSOUKRO (2005 - 2010)

- École Supérieure des Mines et de la Géologie (ESMG) : Enseignant vacataire : Management de l'environnement (Ingénieur des Techniques)
- École de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres (EFCPC) : Enseignant vacataire. Management de l'ingénierie de l'environnement (Ingénieurs de Conception)
- École Supérieure des Mines et de la Géologie (ESMG) : Enseignant vacataire : Méthodes et Techniques d'Exploitation Minière, Traitement ou Valorisation des Minerais et Économie Minière.
- Délégué Régional des Mines d'ODIENNE (1986 - 1993)
- Chef de service des carrières Direction des Mines d'Abidjan (1985 - 1991).

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Abidjan, le 25 Septembre 2017



GUEDE Gboazo

4.2.5 Poste : Surveillant de travaux 1

1. Nom du personnel proposé : KOUAKOU N'guessan
2. Contacts téléphonique et électronique de l'employé : 06 08 13 34
3. Education :

PERIODE	INSTITUTIONS FERQUENTEES	DIPLOMES OBTENUS
Septembre 1959 à Juin 1964	Lycée Moderne de Tiébissou	BEPC
1973	Centre Technique et Professionnel de la Construction et de l'Urbanisme de Cocody-Abidjan	Diplôme d'agent de Maîtrise en Bâtiment
Septembre 2002 à Juin 2004	Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny (I.N.P.-HP) de Yamoussoukro	Diplôme de Technicien Supérieur de l'Ecole et de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres Option : Bâtiment et Urbanisme

4. Affiliation à des associations/groupements professionnels : Néant
5. Autres formations : WORD, EXCEL, POWERPOINT, AUTOCAD
6. Pays où le personnel proposé a travaillé : Côte d'Ivoire
7. Langues

Nature	Parlée	Lue	Ecrite
Français	Excellent	Excellent	Excellent
Anglais	Médiocre	Moyen	Médiocre

8. Expérience professionnelle :

DATES	EMPLOYEUR	POSTE OCCUPE
Depuis Juillet 2008	INTERNATIONAL D'INGENIERIE (2I - CI)	Chargé d'Etudes, de Contrôle et Suivi des Travaux
De 1993 à 2002	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)	Contrôleur de Travaux

9. Détail des tâches exécutées	10. Expérience du personnel proposé qui illustre le mieux sa compétence
- Suivi et contrôle des travaux - Comptes – rendus de réunions de chantier	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation de l'Inspection Générale des Finances Année : En cours depuis 2013 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état

- Rapports de chantier - Attachements et Décomptes - Réceptions des travaux	Poste : Surveillant Activités : Contrôle et suivi des travaux Montant : 629 660 700 f CFA Financement : Etat de Côte d'Ivoire
- Suivi et contrôle des travaux - Comptes – rendus de réunions de chantier - Rapports de chantier - Attachements et Décomptes - Réceptions des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation de la résidence de l'Ambassadeur de Turquie en Côte d'Ivoire Année : 2010/2011 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Surveillant Activités : Contrôle et suivi des travaux ① Montant : 564 115 752 f CFA Financement : Etat de Côte d'Ivoire
- Suivi et contrôle des travaux - Comptes – rendus de réunions de chantier - Rapports de chantier - Attachements et Décomptes - Réceptions des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation du Centre d'Action Culturelle d'Abobo (C.A.C.AB) Année : 2010/2011 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Surveillant Activités : Contrôle et suivi des travaux ② Montant : 143 240 648 f CFA Financement : Etat de Côte d'Ivoire
- Suivi et contrôle des travaux - Comptes – rendus de réunions de chantier - Rapports de chantier - Attachements et Décomptes - Réceptions des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation de Rotonde de la Cité Financière Année : 2007/2008 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Chargé d'études Activités : Montant : 1 213 000 000 f CFA Financement : Etat de Côte d'Ivoire
- Suivi et contrôle des travaux - Comptes – rendus de réunions de chantier - Rapports de chantier - Attachements et Décomptes - Réceptions des travaux	Nom du projet ou de la mission : Construction de l'immeuble l'UPU à l'hôtel Ivoire Année : 2001/2002 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Contrôleur de travaux ③ Activités : Suivi et Contrôle des travaux
- Suivi et contrôle des travaux - Comptes – rendus de réunions de chantier - Rapports de chantier - Attachements et Décomptes - Réceptions des travaux	Nom du projet ou de la mission : Réhabilitation de l'Institut de Cardiologie au CHU de Treichville Année : 2000/2001 Lieu : Abidjan ; Treichville Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Contrôleur de travaux ④ Activités : Suivi et Contrôle des travaux
- Suivi et contrôle des travaux - Comptes – rendus de réunions de chantier - Rapports de chantier	Nom du projet ou de la mission : Construction du Palais de la Culture d'Abidjan (Treichville) Année : 1996/2000 Lieu : Abidjan - Treichville Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état, VRD

- Attachements et Décomptes - Réceptions des travaux	Poste : Contrôleur de travaux Activités : Suivi et Contrôle des travaux
- Suivi et contrôle des travaux - Comptes – rendus de réunions de chantier - Rapports de chantier - Attachements et Décomptes - Réceptions des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation de l'hôpital de Daoukro Année : 1995/1996 Lieu : Daoukro Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état et VRD Poste : Contrôleur de travaux Activités : Suivi et Contrôle des travaux
- Suivi et contrôle des travaux - Comptes – rendus de réunions de chantier - Rapports de chantier - Attachements et Décomptes - Réceptions des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation de l'hôpital de Bocanda Année : 1994/1995 Lieu : Bocanda Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état et VRD Poste : Contrôleur de travaux Activités : Suivi et Contrôle des travaux
- Suivi et contrôle des travaux - Comptes – rendus de réunions de chantier - Rapports de chantier - Attachements et Décomptes - Réceptions des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation de l'hôpital d'Agboville Année : 1993/1994 Lieu : Agboville Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état et VRD Poste : Contrôleur de travaux Activités : Suivi et Contrôle des travaux
- Comptes – rendus de réunions de chantier - Rapports de mission	Nom du projet ou de la mission : Expertise immobilière de 30 hôpitaux et 300 Centres de santé dans le cadre de projet BAD et KFW Année : 1993/1994 Lieu : sur tout le territoire de Côte d'Ivoire Principales caractéristiques du projet : Etablir l'état des ouvrages concernés Poste : Contrôleur de travaux Activités : Suivi et Contrôle des travaux

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Abidjan, le 25 Septembre 2017

KOUAKOU N'guessan



4.2.6 Poste : Surveillant de travaux 2

Nom : N'GORAN

Prénoms : Kouakou Anatole

Contact téléphonique : Courriel : Téléphone : 59 69 59 37.

Profession : Technicien Supérieur Bâtiment (BTS)

Fonction proposée dans l'entreprise : Surveillant de travaux

Principales qualifications :

PERIODE	INSTITUTIONS FREQUENTEES	DIPLOMES OBTENUS
Année 2003 - 2004	Lycée Technique de Bouaké	Bac Série F4
Année 2005 - 2007	EST - LOKO	BTS en génie civil option Bâtiment

Expériences professionnelles :

Période	Entreprise	Fonction occupée	Chantiers suivis
Depuis 12/2015	International d'Ingénierie en Côte d'Ivoire SA (2I-CI Sa)	Chargé d'études	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation de la Cité Financière Tour B1 du 2^{ème} au 5^{ème} étage et 3^{ème} étage Tour B Principales caractéristiques du projet : Travaux de réhabilitation, tous corps d'état Poste : Contrôleur des travaux ① Activités : Relevés, Plans, Métrés, DQ /DQE et DAO, Contrôle et coordination des travaux. Suivi et contrôle des travaux ; Comptes – rendus de réunions de chantier ; Rapports de chant Attachements et Décomptes et Réceptions des travaux
2015/2016	International d'Ingénierie en Côte d'Ivoire SA (2i-Ci Sa)	Contrôleur des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux de réhabilitation des postes d'Elevage de Njellé et de Ouangolodougou ② Principales caractéristiques du projet : Suivi et contrôle des travaux de réhabilitation, tous corps d'état Activités : Contrôle et coordination des travaux. Suivi et contrôle des travaux ; Comptes – rendus de réunions de chantier ; Rapports de chant Attachements Réceptions des travaux
2015	HANJUN CONSTRUCTION (HUDAY)	Contrôleur des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux de Construction de l'Immeuble R+3 au II PLATEAUX Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état

			Poste : Contrôleur des travaux Activités : Suivi et contrôle des travaux Comptes – rendus de réunions de chantier Rapports de chantier Attachements et Décomptes Réceptions des travaux
2012-2014	SIPIM Côte d'Ivoire	Contrôleur des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux de Construction d' Extension d'Infrastructures d'Energie d'AZITO Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Activités : Suivi et contrôle des travaux Comptes – rendus de réunions de chantier Rapports de chantier Attachements et Décomptes Réceptions des travaux
2008-2011	Société d'Entretien et de Gestion de bâtiment (SEGEBAT)	Contrôleur des travaux	Nom du projet ou de la mission : Travaux de construction de logements sociaux et de standing à Abidjan Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Activités : Suivi et contrôle des travaux Comptes – rendus de réunions de chantier Rapports de chantier Attachements et Décomptes Réceptions des travaux

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Abidjan, le 25 Septembre 2017

N'GORAN Kouakou Anatole



4.2.7 Poste : Surveillant de travaux 3

Nom : BAMBA

Prénoms : Issouf

Profession : Technicien Supérieur Bâtiment (BTS)

Fonction proposée dans l'entreprise : Chargé d'études

Contacts : 09 46 29 37. E-mail : Bambaisouf17@yahoo.fr

Qualifications principales :

PERIODE	INSTITUTIONS FREQUENTEES	DIPLOMES OBTENUS
Année 2011 - 2013	EST - LOKO	BTS en génie civil option Bâtiment
Année 2010 - 2011	Lycée Classique Moderne 1 de Bouaké	Bac Série c

Expérience professionnelle :

DATES	EMPLOYEUR	POSTE OCCUPE
Depuis Avril 2016	INTERNATIONAL D'INGENIERIE en Côte d'Ivoire (2I - CI)	Chargé d'études techniques

Période	Entreprise	Fonction occupée	Chantiers suivis
En cours depuis Avril 2017	International d'Ingénierie en Côte d'Ivoire SA (2I-CI SA	Chargé d'études	Nom du projet ou de la mission : JARDIN DE COCODY Année : En cour Depuis Avril 2017 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Etudes des structures et V.R.D Poste : Chargé d'études et dessinateur - Activités : Etudes des structures - Réalisation des plans d'exécution
2016	International d'Ingénierie en Côte d'Ivoire SA (2I-CI SA	Chargé d'études	Nom du projet ou de la mission : REHABILITATION DES CITES UNIVERSITAIRES Année : 2016 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Réhabilitation tous corps d'état et V.R.D Poste : Métreur et Dessinateur Activités : Chargé de faire des relevés et dessinateur Relevés - Réalisation des plans d'état des lieux. Elaboration des devis quantitatifs et estimatifs
Septembre 2015-Mars 2016	International d'Ingénierie en Côte d'Ivoire SA (2I-CI SA	Contrôleur des travaux	Nom du projet ou de la mission : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 ECOLES PRIMAIRES+ LATRINES + CLOTURE Lieu : Région du Bounkani Principales caractéristiques du projet : Travaux de bâtiment, tous corps d'état Poste : Surveillant des travaux
2015	International d'Ingénierie en Côte d'Ivoire SA (2I-CI SA	Chargé d'études	Nom du projet ou de la mission : AUDIT COMPLEMENTAIRE DES ARRIERES DE PAIEMENTS DE L'ETAT Lieu : Abidjan, Bonoua, Bingerville, Daloa, Gagnoa, Adiaké

			Principales caractéristiques du projet : Audit Poste : Auditeur Activités : Visite des sites Vérification des factures, décomptes et devis quantitatifs et estimatifs fournies par les entreprises
2013/2014	International d'Ingénierie en Côte d'Ivoire SA (2I-CI SA)	Contrôleur des travaux	Nom du projet ou de la mission : TRAVAUX DE REHABILITATION DU PALAIS DE JUSTICE D'ABIDJAN- PLATEAU Année : 2013/2014 Lieu : Abidjan-Plateau Principales caractéristiques du projet : Travaux de réhabilitation tous corps d'état Poste : Contrôleur des travaux Activités : Contrôle et coordination des travaux (Suivi, contrôle des travaux, Comptes – rendus de réunion de chantier, Rapports de chantier, Réceptions Partielles des travaux, Attachements et Décomptes, Réceptions des travaux.
2013	International d'Ingénierie en Côte d'Ivoire SA (2I-CI SA)	Contrôleur des travaux	Nom du projet ou de la mission : CONSTRUCTION DU BATIMENT ABRITANT LE CABINET DU MAIRE ET LE BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE DE YOPOUGON Année : 2013 Lieu : Abidjan Principales caractéristiques du projet : Constructions des bâtiments neufs Poste : Contrôleur (Stagiaire) des travaux Activités : Contrôle et coordination des travaux (Suivi, contrôle des travaux, Comptes – rendus de réunions de chantier, Rapports de chantier, Réceptions Partielles des travaux

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Abidjan, le 25 Septembre 2017



BAMBA Issouf

ANNEXE C : VENTILATION DES PRIX DU CONTRAT

ETAT RECAPITULATIF DES COUTS

Objet	Coût F CFA TTC
Coût de la Proposition financière, y compris	
1) Rémunération	42 500 000
2) Autres frais	2 500 000
Coût total de la Proposition financière	45 000 000

Quarante Cinq Millions TTC

VENTILATION DE LA RENUMERATION

N°	NOM ET PRENOM	Affectation des personnels (Personnes/mois)				
		POSTE	Siège/ Terrain	Taux de rémunération de la personne/mois	Temps alloué en Personne/ mois	Montant F CFA TTC
PERSONNEL CLE						
1	BOMBO Kpret	Chef de Projet	Siège	3 200 000	1,00	3 200 000
			Terrain	3 200 000	1,00	3 200 000
2	BOUZID Khalil Fouad	Spécialiste des VRD	Siège	3 000 000	0,50	1 500 000
			Terrain	3 000 000	0,50	1 500 000
3	COULIBALY Souleymane	Expert en Calcul de structures	Siège	3 000 000	0,50	1 500 000
			Terrain	3 000 000	0,50	1 500 000
4	Dr GUEDE Gboazo	Expert en Environnement	Siège	3 000 000	0,50	1 500 000
			Terrain	3 000 000	0,50	1 500 000
5	KOUAKOU N'guessan	Surveillant de travaux	Siège	1 270 000	-	-
			Terrain	1 270 000	10,00	12 700 000
6	N'GORAN Kouakou Anatole	Surveillant de travaux	Siège	1 200 000	-	-
			Terrain	1 200 000	6,00	7 200 000
7	BAMBA Issouf	Surveillant de travaux	Siège	1 200 000	-	-
			Terrain	1 200 000	6,00	7 200 000
Total Personnel clé					27,00	42 500 000



[Signature]

VENTILATION AUTRES FRAIS

Autres frais					
N°	Type de frais remboursables	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant F CFA TTC
1	Frais de communication	Mois	10,00	35 500	355 000
2	Reproductions de rapports	Unité	78,00	27 500	2 145 000
Total autres frais					2 500 000



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' or similar character.